

CREMIS

Revue du

Au prisme du genre

Les normes que transmet l'école
Ce que les identités trans font au genre
Mixité, non-mixité et vulnérabilités de
genre

Centre de recherche de Montréal
sur les inégalités sociales, les discriminations,
et les pratiques alternatives de citoyenneté

PRINTEMPS 2021

Vol. 12 No. 2



La *Revue du CREMIS* est publiée par le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS).

Le CREMIS fait partie intégrante de la mission Centre affilié universitaire Jeanne-Mance du Centre intégré universitaire de Santé et de Services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal affilié à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal.

66 rue Sainte-Catherine Est
Montréal, Québec
H2X 1K7

Comité de rédaction: Rachel Benoît, Nadia Giguère, Baptiste Godrie, Catherine Jauzion, Lisandre Labrecque-Lebeau, Jean-Baptiste Leclercq, Christopher McAll (responsable), Guillaume Ouellet, Nicolas Sallée.

Secrétaire de rédaction : Stéphane Handfield.

Production : Christopher McAll, Stéphane Handfield, Audrey Besnier (correction des textes).

Chaque texte de la *Revue du CREMIS* fait l'objet d'une évaluation anonyme par les pairs. Des paires-chercheuses sont sollicitées pour leur expertise scientifique et, lorsque le thème s'y prête, des paires-praticien-nes et/ou paires-gestionnaires sont sollicitées pour leur expertise professionnelle.

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que les auteurs.

Pour tout commentaire ou pour s'inscrire sur notre liste de diffusion, n'hésitez pas à communiquer avec nous en consultant notre site web au www.cremis.ca sous l'onglet «contact».

Vous pouvez télécharger gratuitement la revue à cette adresse : www.cremis.ca

Dépôt légal, Bibliothèque et archives nationales du Québec
ISSN: 1916-646X

Photo page couverture: JBL



Crédit: Jamie Anderson. Certains droits réservés. ©

Inégalités sociales

Discriminations

Pratiques alternatives de citoyenneté

Au prisme du genre

«La présence dans un établissement scolaire d'un.e élève trans est vue comme extrêmement déstabilisante par les équipes éducatives, justement parce qu'elle met à mal le caractère «allant-de-soi» de ces normes.»

«loin d'être atteintes d'une condition «anormale», ces personnes normales vivraient la découverte de leur genre véritable comme une connaissance certaine et informée de soi-même»

«À la différence de la France, le Québec n'a pas vécu de mouvement vers la mixité des catégories de sexe dans l'assistance. Ce qui ne signifie pas pour autant que la séparation revêt la même normativité genrée que celle du XIX^e siècle [en France].»

(suite à la page 15)

SOMMAIRE

REGARDS

Pratique infirmière en contexte d'itinérance: l'intervention de proximité 4
Étienne Paradis-Gagné et Pierre Pariseau-Legault

La lutte contre le sans-abrisme à Bruxelles: injustice spatiale et désagrégation des politiques sociales 9
Jacques Moriau

DOSSIER 15
Au prisme du genre

Les élèves trans et les normes de genre que transmet l'école: des catalyseurs de changement 16
Gabrielle Richard

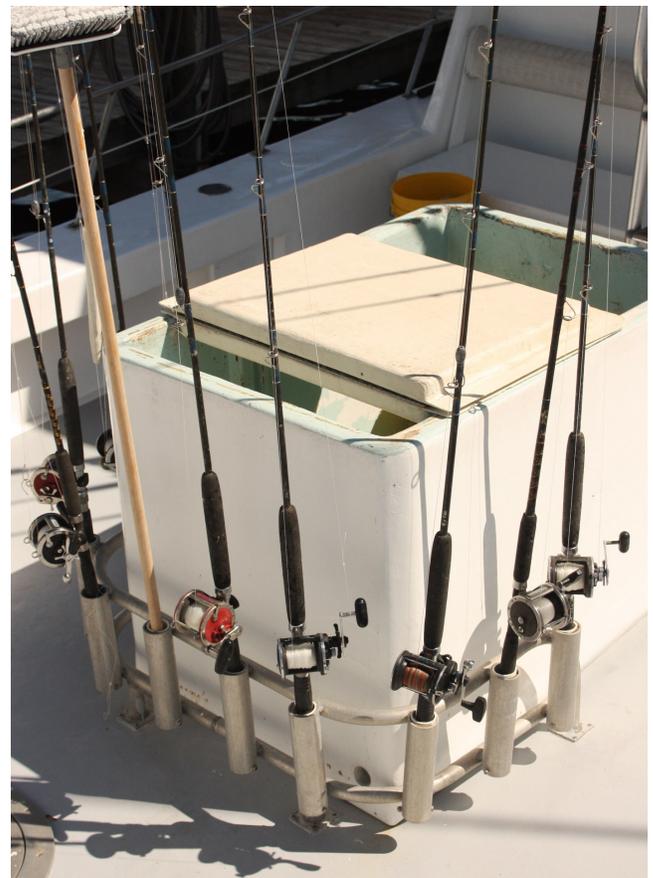
Dépathologisation et découverte de soi: ce que les identités trans font au genre 21
Étienne Labarge-Huot

Les femmes en situation d'itinérance en France et au Québec: mixité, non-mixité et vulnérabilités de genre 26
Marine Maurin

RETOURS

Invitation au théâtre: Si un jour je meurs, ce ne sera pas une surprise 33
Maud Gendron-Langevin, Mélanie Vachon, Andréanne Côté et Chantal Grenier

Décider pour autrui: Relations de care et de pouvoir dans les régimes de protection au majeur 40
Anne Perriard



Crédit: Alabama Extension. Certains droits réservés. ©

Pratique infirmière en contexte d'itinérance

L'intervention de proximité

REGARDS

Étienne Paradis-Gagné
Professeur adjoint, Faculté des sciences
infirmières, Université de Montréal

Pierre Pariseau-Legault
Professeur agrégé, Département des
sciences infirmières, Université du Québec
en Outaouais

Membre du CREMIS

Crédit: Jamie Anderson. Certains droits réservés. ©



Au Québec, des équipes spécialisées en itinérance ont vu le jour ces dernières années afin de répondre à l'importance et la complexité croissante de ce phénomène (Denoncourt *et al.*, 2000; Hurtubise *et al.*, 2010). Parmi ces services adaptés, la pratique infirmière en itinérance – ou pratique de proximité (*outreach nursing*) – a été déployée à travers différentes villes au Québec et au Canada afin de favoriser l'accès aux soins pour des populations marginalisées qui se retrouvent en rupture avec les milieux de soins traditionnels (Hardill, 2007; Pauly, 2014). Les écrits consultés indiquent que l'approche proactive des infirmiers-ères qui pratiquent dans le milieu de l'itinérance semble diminuer les obstacles structureaux à l'accès aux soins de santé pour ces personnes désaffiliées (Roche *et al.*, 2017; Weber, 2019). Cette pratique – qui diffère des pratiques conventionnelles en soins infirmiers (Patton *et al.*, 2008) et qui reste atypique à l'intérieur même de la profession – demeure cependant peu documentée dans les écrits, ainsi que ses effets sur le mandat de réaffiliation sociale conféré au personnel infirmier. Bien que le personnel infirmier joue un rôle central afin de garantir l'accès et la qualité des services destinés aux personnes en situation d'itinérance (Weber, 2019), l'existence même d'une pratique infirmière dite «spécialisée» en itinérance est contestée (Hardill, 2007), notamment parce qu'elle pourrait contribuer à la perpétuation plutôt qu'à la dénonciation de situations d'iniquité et des mécanismes de contrôle social ayant historiquement ciblé les personnes en situation d'itinérance.

C'est dans cette perspective que nous avons effectué une étude en ethnographie critique auprès d'infir-

miers et infirmières qui pratiquent en contexte d'itinérance au Québec. Plus précisément, les objectifs de ce projet étaient d'étudier comment s'articule le rôle infirmier auprès des personnes itinérantes et d'explorer quelles sont les interventions infirmières adaptées à ces personnes.

Cette recherche empirique s'est effectuée en fonction du cadre théorique proposé par le sociologue Robert Castel. L'apport des travaux de Castel pour l'évolution des savoirs et des pratiques en soins infirmiers a fait l'objet d'un article précédemment publié (Paradis-Gagné et Pariseau-Legault, 2020). Le modèle des «quatre zones» proposé par Castel (1994) porte sur les mécanismes d'exclusion sociale et sur les interventions d'assistance destinées aux populations marginalisées et qui se retrouvent en situation de vulnérabilité et de désaffiliation (Castel, 1994, 1995). Pour Castel, le soutien professionnel et les ressources adaptées doivent invariablement être disponibles pour soutenir les personnes qui se retrouvent en zones de vulnérabilité et d'exclusion, et ce afin d'initier le processus de *réaffiliation*: «Il y a ainsi un processus descendant, qui va de l'intégration à la désaffiliation en passant par la vulnérabilité. Inversement, on peut concevoir l'insertion comme une stratégie pour remonter cette pente, en reconstruisant des soutiens à la fois relationnels et occupationnels pour arracher à l'exclusion ceux qui, progressivement ou brusquement, ont décroché. La possibilité de ce double mouvement suggère que l'exclusion n'est pas un destin. Des interventions sont possibles, d'une part, dans une perspective préventive, pour consolider la zone de vulnérabilité et tenter d'éviter le basculement dans la

marginalité, et, d'autre part, dans la zone de désaffiliation» (Castel, 1994: 25). Selon cette perspective théorique, il s'avère primordial de reconnaître les facteurs structurels qui sont à risque de faire basculer les personnes dans ces zones de vulnérabilité et de désaffiliation (ex. : difficultés d'accès à l'emploi, au logement, à la stabilité financière, à la sociabilité et à l'accès aux services sociaux et de santé). Le recours au cadre théorique proposé par Castel a été utile lors de la conceptualisation de la problématique de recherche, de l'élaboration des questions d'entretien et lors de l'analyse des données¹.

Sur le plan méthodologique, l'ethnographie critique (Thomas, 1993) a été préconisée pour ce projet. Il s'agit d'une approche méthodologique qui est en adéquation avec la sociologie critique proposée par Castel (2002). Lors de la collecte des données, douze infirmiers-ères (11 femmes et 1 homme) qui pratiquent en itinérance ont été rencontrés dans le cadre d'entretiens semi-structurés. Ces entretiens ont duré environ une heure et ont été réalisés soit dans des cafés ou dans le bureau des participant-es. Ils et elles ont été interrogés sur leur pratique quotidienne auprès de personnes en situation d'itinérance, sur les compétences et valeurs requises afin de travailler dans la rue et sur les caractéristiques associées à cette pratique atypique. Ils ont aussi été questionnés sur la manière dont leur rôle pourrait être davantage mis à contribution, et sur les recommandations par rapport aux interventions qui pourraient être instaurées afin de venir davantage en aide aux populations vulnérables.

Entrée en contact

Lors des entretiens, les participant-es ont soulevé l'importance dans leur travail infirmier d'appliquer le principe d'*outreach*, une approche provenant du milieu communautaire où les intervenant-es vont directement dans les milieux de vie des personnes en situation d'itinérance, que ce soit par exemple dans les parcs, les refuges ou les organismes d'aide (Denoncourt et al., 2000; Hardill, 2007): «L'approche, c'est vraiment d'être axé sur la relation et le besoin prioritaire de la personne, en allant directement dans le milieu.» (infirmière 2) Selon cette participante, cette approche d'*outreach* (ou de proximité) s'opérationnalise au quotidien par l'entremise d'une présence stable et continue sur le terrain: «On applique le principe d'*outreach* : les intervenants, on se sépare les milieux où l'on assure des présences, idéalement même jour, même heure, de façon hebdomadaire. [...] Ça permet d'établir des liens à travers le temps, d'être une figure constante. Car souvent, les personnes ont eu de mauvaises expériences avec le système de santé. Alors avoir cette constance-là nous permet d'être une figure de stabilité.» (infirmière 2)

Les professionnel-les rencontrés ont aussi indiqué que la pratique est caractérisée par un important travail de collaboration, qui s'effectue particulièrement avec les travailleurs-euses de rue et les intervenant-es des différents milieux communautaires

(ex. : soupes populaires, refuges, centres d'amitié autochtone, etc.) avec qui les infirmiers-ères doivent faire équipe: «On est toujours païré avec des organismes. Quand on n'y est pas physiquement, si ce n'est pas un centre de jour par exemple, les travailleurs de rue viennent avec nous à la clinique mobile et on fait une tournée du quartier, où eux ils nous amènent du monde. C'est l'essentiel, le cœur de notre travail: c'est de travailler avec les travailleurs de rue.» (infirmière 5) Le personnel infirmier doit donc arriver à développer d'étroites collaborations avec des acteurs provenant à la fois du réseau de la santé et des services sociaux et des milieux communautaires: «On est vraiment au centre-ville avec les organismes. C'est eux qui nous réfèrent le plus grand nombre de patients. Et je dirais que c'est beaucoup du bouche-à-oreille. C'est souvent les intervenants communautaires qui nous les réfèrent, mais c'est surtout beaucoup de bouche-à-oreille entre eux autres.» (infirmière 12) Le caractère transdisciplinaire et non hiérarchique de ce travail collaboratif (i.e.: un travail qui transcende les frontières disciplinaires entre professionnel-les et intervenant-es) a été soulevé par l'ensemble des participant-es.

Nous avons pu constater que la pratique infirmière en itinérance s'effectue en fonction de son caractère informel, axé sur l'intégration dans le milieu de la rue grâce à ce «bouche-à-oreille» et à la stabilité du personnel soignant dans le milieu, et ce afin de devenir un visage reconnu et accepté dans la rue. Cette structure informelle permet d'entrer en contact avec les personnes qui sont souvent peu enclines à recourir aux services de santé, notamment en raison de mauvaises expériences antérieures avec le système public (ex. : stigmatisation dans les salles d'urgence, méfiance à l'égard des professionnels de la santé et sentiment d'exclusion des milieux soignants): «Pour se faire connaître dans le milieu, c'est du bouche-à-oreille. C'est la meilleure technique. [...] ils n'ont pas toujours le réflexe d'appeler le 811 option 2 ou 1 et tout. Ils vont venir te voir directement, parce que c'est plus proche.» (infirmier 8)

Pratiques hybrides

L'analyse qualitative des données nous indique que le travail infirmier en itinérance sort des définitions usuelles accolées à la profession infirmière, profession qui s'effectue le plus souvent dans les milieux hospitaliers plus conventionnels. Les participant-es ont ainsi fait état d'un travail à la fois clinique et relationnel qui s'accomplit en dehors des structures «traditionnelles», structures qualifiées par plusieurs participantes comme étant souvent rigides et peu inclusives à l'égard des personnes marginalisées (qu'on pense aux travailleurs-euses du sexe, aux utilisateurs-trices de drogues injectables ou à ceux qui présentent des comportements jugés dérangeants pour l'ordre public).

Contrairement à la pratique dans les hôpitaux et les centres de santé, la pratique de proximité laisse place à davantage de flexibilité et d'adaptation aux

REGARDS

«les infirmiers-ères de proximité doivent arriver à développer des relations basées sur la confiance mutuelle avec les clients»

besoins des personnes en situation d'itinérance: «Les infirmières, on a une formation très rigide, très protocolaire. On travaille sur des étages et il faut que les gens s'adaptent à nos manières et pas l'inverse. Alors qu'en itinérance, il faut complètement virer notre capot de bord.» (infirmière 11) Cette pratique d'*outreach* – qualifiée par plusieurs comme étant marginale et atypique – permet de sortir des sentiers battus, de mettre en œuvre des façons de faire innovantes et d'adapter rapidement l'offre de service en fonction des besoins de la clientèle desservie: «Des fois, c'est une pratique un petit peu *cowboy*» (infirmière 4). Cette approche différente est à même de diminuer les barrières à l'accès aux services pour une population ne cadrant pas nécessairement dans des milieux de soin plus structurés et normalisés. Dans cette optique, travailler dans le milieu de l'itinérance requiert des professionnel·les de sortir d'une posture d'expert·e afin de favoriser une approche partenariale et sans jugement. Il a aussi été observé que cette approche de proximité, empreinte d'ouverture et d'acceptation, s'avère nécessaire afin que les infirmiers-ères puissent être acceptés par les personnes en situation d'itinérance et les organismes communautaires.

Selon les témoignages recueillis, les infirmiers-ères pratiquent auprès de personnes qui se retrouvent en situation de rupture avec les services en santé et services sociaux, qui ne parviennent pas à rejoindre ces personnes qui se voient stigmatisées. Ces instances peuvent aussi perpétuer différents mécanismes d'exclusion et de mise à la marge à l'endroit de populations désaffiliées: «Il y a une espèce de structure qui accompagne les soins, avec des données probantes, des balises, etc. En itinérance, tu ne peux pas appliquer ça. Il faut que tu sois absolument flexible, parce que la situation d'itinérance représente un manque de flexibilité du système» (infirmière 2). Cette grande flexibilité exigée des infirmiers-ères requiert aussi une autonomie, ainsi qu'une pleine occupation du champ de pratique infirmier afin d'intervenir auprès de personnes aux prises avec des problématiques psychosociales et de santé très complexes. En effet, ces professionnel·les doivent réaliser des activités de nature variée pouvant, dans certains cas, différer du rôle infirmier plus conventionnel que l'on retrouve dans d'autres milieux. Les participant·es ont ainsi fait état de l'hybridation de leur pratique, qui s'effectue à la fois sur le volet de la santé (ex. : soins directs, interventions de promotion de la santé, enseignement sur les saines habitudes de vie et approche de réduction des méfaits) et sur le volet psychosocial. Mentionnons par exemple l'accompagnement des personnes dans les tribunaux et dans les bureaux gouvernementaux, ou encore l'aide à la recherche d'un emploi et d'un loyer : «il faut mettre l'accent sur le développement psychosocial, faire des démarches sociales, regarder autre chose que juste le volet santé.» (infirmier 8) Une autre participante a aussi abondé en ce sens : «on fait beaucoup d'interventions sociales aussi. Des gens qui se présentent

qui n'ont pas renouvelé leur carte d'assurance maladie, des trucs comme ça. On va référer vers les bonnes ressources, et accompagner la personne.» (infirmière 5)

Réaffiliation

Il a été fait mention par les participant·es du mandat premier qui leur est conféré, soit celui de la réaffiliation des personnes au système de santé et des services sociaux. Afin d'atteindre cet objectif, les infirmiers-ères de proximité doivent arriver à développer des relations basées sur la confiance mutuelle avec les clients, qui ont pour la plupart perdu confiance dans le système public. Les résultats indiquent que les infirmiers-ères agissent à titre d'agents de liaison pour ces personnes marginalisées, et tentent de négocier les rapports difficiles que les institutions de santé et des services sociaux entretiennent envers elles. Ces professionnel·les, en collaboration avec les membres des équipes en itinérance, doivent donc rebâtir ce lien relationnel qui a été brisé en raison d'expériences négatives, de préjugés, de sentiments d'exclusion et de mépris des soignant·es à l'endroit des personnes en situation d'itinérance. «Plus on crée des liens, plus ils commencent à partager avec nous des choses de leur vie et ils commencent à dire : «si elle s'intéresse tant à moi, peut-être que je devrais commencer à m'intéresser aussi à ma propre santé, et peut-être que je pourrais arrêter de fumer?» Ça ouvre des portes, mais ça prend du temps à créer, ces liens-là.» (infirmière 6)

Nous avons aussi pu constater que ces «rapports pathologiques» (Honnet, 2008) qui sont entretenus avec les institutions sont particulièrement présents chez les personnes autochtones, notamment en raison des traumatismes intergénérationnels et de la discrimination systémique et historique qui afflige les peuples autochtones à travers le Québec et le Canada: «Si on parle de la clientèle autochtone, souvent ils ont vécu des traumatismes avec les institutions, donc c'est vraiment difficile pour eux de venir nous voir. Donc comment est-ce qu'on adapte notre travail ? On va sortir, on va aller dans les centres qu'ils fréquentent, on va aller les voir dans les parcs.» (infirmière 1) Une autre participante a aussi fait mention des enjeux liés aux relents du colonialisme dans l'intervention avec les personnes issues des communautés autochtones : «on essaie vraiment de rejoindre les personnes autochtones itinérantes ou autochtones urbaines qui, justement – à cause de traumatismes historiques et tout ça – n'ont pas de lien de confiance avec le réseau de la santé et les institutions qu'une personne allochtone aurait. On travaille beaucoup avec ces populations.» (infirmière 5) Dans cette optique, les participant·es ont soulevé l'importance d'intégrer les principes de sécurité culturelle et ceux de l'approche tenant compte des traumatismes (Gouvernement du Canada, 2018) dans leurs interventions : «je pense qu'il faut se remettre beaucoup en question. Surtout en travaillant avec les populations autochtones, c'est de comprendre



Crédit: JBL

ce que l'on représente, aussi, comme personne à la peau blanche. [...] De se questionner, tout le temps, sur nous et nos agissements. Et de réfléchir beaucoup à la sécurité culturelle, comment créer un environnement *safe* et adapter nos soins culturellement.» (infirmière 5)

Les infirmier-ères qui pratiquent dans la rue doivent ajuster leur approche selon les contextes socioculturels et ethniques des populations avec qui elles pratiquent (Browne *et al.*, 2016; Patrick, 2014). Ces professionnel-les doivent également être au fait des aspects liés au genre (ex. : réalité complexe des femmes et des mères en situation d'itinérance, traumatismes et violences sexuelles) ainsi qu'à l'identité sexuelle (ex.: difficulté d'accès aux refuges pour les personnes transgenres et risque de violence et d'agression pour ces personnes): «les personnes itinérantes transgenres se font très malmenées dans la rue. Violence, viol, certains arrivaient défigurés à force d'avoir été frappés. Mais encore là, il y a peu de documentation sur comment agir auprès de la clientèle transgenre itinérante, même si c'est un phénomène qui arrive de plus en plus.» (infirmière 7)

Afin de pouvoir réaliser ce mandat de réaffiliation, la notion de plaidoyer (*advocacy*) a émergé des données comme concept clé dans la pratique infirmière en itinérance. Cette fonction du plaidoyer peut prendre différentes formes, que ce soit par la défense des droits et intérêts des personnes itinérantes au sein du réseau de la santé et auprès des différents professionnel-les (Denoncourt *et al.*, 2007), par la

prise de parole dans les médias et les sphères publiques et politiques (Hardill, 2007), ou encore par la sensibilisation des étudiant-es et du public sur les enjeux liés à l'itinérance : «Je pense qu'une personnalité plus revendicatrice, c'est important. D'être capable de faire de l'*advocacy* et d'avoir un rôle plus politique [...]. Vu qu'on est reconnue [comme infirmière], qu'on a déjà une place, il faut utiliser ça pour faire de la place, que ce soit pour les clients ou les partenaires communautaires.» (infirmière 1) Dans cet extrait, cette participante soulève l'importance d'utiliser son statut à titre de professionnelle de la santé pour donner une voix et permettre un meilleur accès aux soins pour les personnes désaffiliées. Ce rôle d'*advocacy* doit donc se concrétiser en partenariat avec le milieu communautaire, et doit mettre au premier plan les intérêts des personnes en situation d'itinérance.

Critiques

Nous avons pu constater, notamment à travers l'analyse du corpus et à la lecture des écrits, que certaines critiques ressortent par rapport à la pratique infirmière de proximité. Hardill (2007) soulève par exemple le risque pour le personnel infirmier d'agir à la solde des institutions à titre d'agent de contrôle social auprès de populations en situation de grande vulnérabilité. Cette approche de proximité peut aussi être décrite comme insuffisante en réponse à l'ampleur des enjeux structurels et systémiques qui affectent les personnes en situation d'itinérance. Pensons notamment aux difficultés d'accès au logement et à l'emploi, à la crise des opioïdes ou encore aux répercussions sociales de l'idéologie néolibérale et de son emphase sur la contribution individuelle à la société.

À l'instar de Hardill (2007), nous avons pu analyser que l'accroissement des équipes spécialisées en itinérance, notamment en sciences infirmières, peut être perçu comme le reflet de l'échec de nos institutions et gouvernements à pallier la hausse des inégalités sociales et de l'itinérance, un constat soulevé également par Patton et Loshny (2008). Selon les propos des participant-es à cette étude, qui reflètent l'observation formulée par Hardill (2007), la pratique infirmière en itinérance ne devrait théoriquement pas exister puisqu'elle représente l'incapacité du réseau public à prendre en charge ces personnes désaffiliées: «malheureusement, tant que les inégalités vont survivre, il y aura toujours besoin d'infirmières dans tous les milieux différents» (infirmière 11). Cette approche de proximité s'avère certes pertinente et nécessaire, mais doit s'inscrire à l'intérieur d'un plus grand schéma d'intégration sociale. Selon la perspective proposée par Castel (1995), un accroissement de la protection étatique et des systèmes publics est requis en complément aux interventions professionnelles ciblées afin de pouvoir venir en soutien aux populations en situation de vulnérabilité : «ces entreprises ne sont pas inutiles, mais s'en tenir à elles implique un renoncement à intervenir sur les processus qui produisent ces situations» (Castel, 1995, p.16).

Alternatives

Au cours de notre recherche, nous avons pu constater que la pratique infirmière en itinérance se décrit par son caractère intangible, atypique et en lui-même marginal. Dans ce contexte, le mandat de réaffiliation sociale conféré au personnel infirmier se heurte à bon nombre de difficultés théoriques et pratiques. D'une part, l'existence même de cette pratique se pose à la fois en reflet et en réponse à une rigidité apparente des structures institutionnelles, dont les répercussions affectent directement les personnes marginalisées, mais également à la capacité d'action du personnel infirmier. Si la flexibilité du travail de proximité démontre qu'un certain nombre d'alternatives sont possibles, il y a lieu de craindre les effets pernicieux de son institutionnalisation et de son émergence en tant que pratique spécialisée. Chose certaine, un tel travail demande au personnel infirmier le développement de compétences éthiques, culturelles et politiques qui, sans être étrangères ou antinomiques aux assises cliniques caractérisant la pratique courante, devraient bénéficier d'une intégration et d'une valorisation plus soutenue.

Note

1. Nous avons suivi les étapes suggérées par Thomas (1993) pour l'analyse qualitative des données. Les transcriptions d'entretien ont d'abord été codifiées et les différents codes ont ensuite été regroupés en catégories: cette étape de la catégorisation est un processus de regroupement des données permettant l'élaboration d'un construit plus abstrait. Les catégories identifiées ont été mises en relation entre elles afin d'observer les similitudes et contradictions à travers les données. Enfin, nous avons effectué une comparaison des données émergentes avec les écrits théoriques, plus particulièrement avec le cadre théorique utilisé (modèle des quatre zones). Cette comparaison théorique nous a permis de mieux structurer et organiser les catégories et concepts. Lors de l'interprétation des données, l'apport du modèle des quatre zones a permis de mieux comprendre le processus par lequel la pratique infirmière en vient à se définir comme une réponse organisée à la désaffiliation sociale et mobiliser une large variété de mécanismes d'assistance.

Références

- Browne, Annette J., Colleen Varcoe, Josée Lavoie, Victoria Smye, Sabrina T. Wong, Murry Krause, David Tu, Olive Godwin, Koushambhi Khan, & Alycia Fridkin (2016). «Enhancing health care equity with Indigenous populations: Evidence-based strategies from an ethnographic study», *BMC Health Services Research*, 16(1), p. 544.
- Castel, Robert. (1994). «La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation», *Cahiers de recherche sociologique*, 22, p. 11-27.
- Castel, Robert. (1995). «Les pièges de l'exclusion», *Lien social et Politiques*, 34, p. 13-21.
- Castel, Robert. (2002). «La critique face au marché». Dans Jean Lojkine, *Les sociologies critiques du capitalisme* (pp. 207-213). Paris, Presses Universitaires de France.
- Denoncourt, Hélène, Marie-Claude Bouchard et Nancy Keays (2007). «Vingt fois sur le métier : le renouvellement de la pratique infirmière auprès des personnes itinérantes», in Roch Hurtubise et Shirley Roy (dir.), *L'itinérance en questions*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 251-268.
- Denoncourt, Hélène, Marcel Desilets, Marie-Carmen Plante, Johanne Lapante et Micheline Choquet (2000). «La pratique outreach auprès des personnes itinérantes souffrant de troubles mentaux graves et persistants : observations, réalités et contraintes», *Santé mentale au Québec*, 25(2), p. 179-194.
- Gouvernement du Canada (2018). *Approches tenant compte des traumatismes et de la violence – politiques et pratiques*.
- Hardill, Kathy. (2007). «From the grey nuns to the streets: A critical history of outreach nursing in Canada», *Public Health Nursing*, 24(1), p. 91-97.
- Honneth, Axel. (2008). *La société du mépris : vers une nouvelle Théorie critique*, Paris, La Découverte.
- Hurtubise, Roch, & Pierre-Olivier Babin. (2010). *Les équipes itinérance en santé du Québec : description de pratiques innovantes*. Rapport de recherche déposé au Secrétariat des partenariats de lutte à l'itinérance (SPLI), Sherbrooke, Université de Sherbrooke.
- Paradis-Gagné, Étienne et Pierre Pariseau-Legault (2020). «Psychiatry, risk and vulnerability: The significance of Robert Castel's work for nursing», *Nursing Philosophy*, 21(2), p. e12295.
- Patrick, Caryl. (2014). *Aboriginal homelessness in Canada: A literature review*, Toronto, Canadian Homelessness Research Network Press.
- Patton, Cindy & Helen Loshny. (2008). «Negotiating "home" and "care" among the HIV+ homeless: An ethnographic case study of home care nursing habitus», *Canadian Journal of Nursing Research Archive*, 40(2), p. 172-188.
- Pauly, Bernadette. (2014). «Close to the street: Nursing practice with people marginalized by homelessness and substance use», in Manal Guirguis-Younger, Ryan McNeil et Stephen W. Hwang (dir.), *Homelessness & Health in Canada*, Ottawa, University of Ottawa Press, p. 211-232.
- Roche, M. A., Duffield, C., Smith, J., Kelly, D., Cook, R., Bichel-Findlay, J., Saunders, C., & Carter, D. J. (2017). «Nurse-led primary health care for homeless men: A multimethods descriptive study», *International Nursing Review*, 65(3), p. 392-399.
- Weber, Jillian J. (2019). «A systematic review of nurse-led interventions with populations experiencing homelessness», *Public Health Nursing*, 36(1), p. 96-106.

La lutte contre le sans-abrisme à Bruxelles

Injustice spatiale et désagrégation des politiques sociales

Jacques Moriau

Chargé de recherches, Laboratoire METICES,
Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles

Co-directeur scientifique,
Centre de recherche de Bruxelles sur les inégalités sociales
(CREBIS)

Membre collaborateur du CREMIS



Crédit: JBL

REGARDS

À Bruxelles, comme dans beaucoup d'autres villes occidentales, le sans-abrisme¹ symbolise l'ampleur de la question sociale contemporaine. La situation bruxelloise est particulièrement intéressante en ce qu'elle conjugue une intensification constante du problème et une restructuration continue des politiques publiques destinées à l'endiguer.

Une analyse fine du phénomène et de son évolution permet d'interroger les politiques de lutte contre l'extrême pauvreté mises en œuvre, mais aussi les principes d'action publique qui les fondent et les relations État-secteur associatif sur lesquelles elles reposent. Elle donne à voir, *in fine*, vers quelles formes d'action publique se dirigent, ces dernières années, les pouvoirs publics belges dans leur lutte contre les inégalités sociales.

Progression continue

Depuis 2008, la Région de Bruxelles-Capitale s'est dotée d'un outil de dénombrement des personnes sans-abri ou mal-logées. La répétition de ces comptages tous les deux ans montre malheureusement une progression continue des chiffres.

Le dernier dénombrement² réalisé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale la nuit du 5 novembre 2018 a permis de comptabiliser près de 4200 personnes³ en situation de manque de logement décent. Parmi celles-ci 75% sont des personnes sans-abri ou sans logement et 25% résident dans des logements inadéquats.

Par rapport au dénombrement précédent, réalisé en 2016, c'est plus de 800 personnes supplémentaires

qui ont été identifiées en une nuit de comptage, soit une augmentation de 23%. Ce sont principalement des personnes réellement sans-abri, c'est-à-dire vivant dans l'espace public, qui constituent ce nouveau contingent.

L'ampleur prise par le phénomène depuis le premier dénombrement réalisé en 2008 est interpellante. On passe en effet d'un total de 1729 personnes dénombrées lors du premier exercice de comptage à ces 4200 personnes pointées 10 ans plus tard, soit une augmentation de 142%.

Cette évolution est d'autant plus préoccupante que, comme le remarquent eux-mêmes les auteurs de l'étude, les résultats sont sans conteste une sous-estimation de la situation réelle. Celle-ci pourrait relever des limites matérielles des conditions d'enquête (nombre d'enquêteurs, méconnaissance des lieux d'hébergement, logiques d'évitement) ou à l'impossibilité d'obtenir des informations sur certaines situations de vie spécifiques (hébergement chez des amis ou dans la famille, présence dans les hôtels ou dans d'autres lieux d'hébergements inaccessibles à l'enquête).

Bien que cette augmentation soit aussi tributaire de l'amélioration constante de l'outil utilisé, elle ne correspond pas à un simple artefact statistique. C'est plutôt l'affinement des connaissances du paysage bruxellois, l'approfondissement des partenariats avec les diverses associations impliquées dans le comptage et l'extension des sources de données qui expliquent la production d'une image du sans-abrisme à Bruxelles plus proche de la réalité.

REGARDS

«Ce choix entérine une organisation de l'aide à deux vitesses entre ceux qui bénéficient encore, à un titre ou l'autre, du système assurantiel et ceux qui n'ont plus d'autres recours que l'aide d'urgence.»

Tendances lourdes

Dix ans de distance entre ces deux évaluations du problème du sans-abrisme permettent de tirer quelques enseignements et quelques tendances lourdes.

Tout d'abord, de façon évidente, la problématique du sans-abrisme à Bruxelles s'est amplifiée et complexifiée depuis 2008. Cela s'explique par un durcissement régulier de l'accès à l'aide sociale générale et aux revenus de remplacement (allocations de chômage, handicap, etc.), notamment par le passage de la notion de droit à celle de conditionnalité (Avanzo et al., 2017). Le passage d'un État «providence» à un État «social actif» a en effet redessiné le modèle de l'aide sociale en accentuant les exigences pesant sur les bénéficiaires les plus précaires. Cette inflexion s'est par exemple matérialisée dans les politiques d'activation des chômeurs (contractualisation, demandes répétées de preuves de recherche d'emploi) et la multiplication concomitante des exclusions du système d'allocation⁴ ou dans la contractualisation de l'accès au Revenu d'intégration sociale, dernier filet de protection sociale octroyé par les Centres publics d'action sociale. Elle a également des conséquences importantes en termes de nonaccès ou de nonrecours aux droits par la prolifération des conditions administratives à respecter pour obtenir les aides disponibles⁵.

Cette aggravation s'inscrit aussi sur fond d'un désengagement de l'État qui se concrétise dans le transfert graduel de sa responsabilité à assurer les conditions minimales d'existence de sa population vers les niveaux de pouvoir inférieurs (Régions et communes), vers le privé (par l'attribution de missions de service public au secteur associatif), vers les solidarités informelles (aide alimentaire, squats) et, *in fine*, vers les individus eux-mêmes.

Cela s'explique enfin par la forte augmentation des populations spécifiques que constituent les personnes sans-papiers et les «transmigrants» (migrants présents en Belgique pour pouvoir passer en Angleterre, leur destination finale). La «crise migratoire», notamment alimentée par les récentes guerres civiles libyenne et syrienne et les politiques de démantèlement des campements de la côte française du Pas-de-Calais, a ainsi mené à la création d'un «camp» au centre même de Bruxelles et entraîné la création d'un mouvement citoyen, la Plateforme Citoyenne⁶, pour le gérer et soutenir ses occupants. Lors de la nuit du dénombrement de 2018, cette structure accueillait 685 personnes, réparties entre hébergement d'urgence, logement chez l'habitant et logements collectifs.

Mais ce sont bien les personnes sans accompagnement, les habitants de la rue, et l'hébergement d'urgence qui font exploser les chiffres ; les hébergements au sein des «maisons d'accueil», c'est-à-dire les structures associatives subsidiées par les pouvoirs publics, restant stables d'année en année du simple fait de leur permanente saturation. Celles-ci n'accueil-



Crédit: JBL

lent d'ailleurs que 38 % de l'ensemble des personnes dénombrées. La majorité des personnes sans-abri et mal-logées de la Région de Bruxelles-Capitale ne bénéficient pas d'un accompagnement psycho-social régulier et sont donc vouées à la débrouille pour accéder à leurs droits, à des soins et au logement.

La situation actuelle se caractérise par la complexification des problématiques dont les personnes sont porteuses (exclusion des droits, problèmes de santé mentale, migration, jeunes en errance, familles roms), par la non-concordance persistante entre l'offre de services et les demandes mais aussi par la diversification des acteurs présents sur le terrain, notamment à travers l'émergence de nouveaux intervenants comme les mouvements citoyens ou les associations humanitaires (Mescoli et al., 2020). Cette dernière évolution peut s'analyser positivement comme une capacité d'auto-organisation du terrain et le développement de pratiques plus en phase avec de nouveaux publics et de nouvelles problématiques. Négativement, elle peut aussi se voir comme un palliatif au refus des acteurs publics de prendre en charge les effets de la globalisation et des politiques néo-libérales et à son incapacité à inventer des mécanismes de redistribution novateurs qui puissent y répondre.

Injustices spatiales

Cette évolution générale des chiffres met en scène la complexité de la situation bruxelloise et le conflit récurrent entre deux options politiques qui la structure. Faudrait-il privilégier le renforcement continu des structures d'accueil minimales pour répondre à l'explosion de la demande, au risque de créer une filière spécifique? Faudrait-il plutôt viser l'éradication du sans-abrisme en orientant ces publics vers les structures classiques de l'aide sociale au prix d'un accom-

pagement coûteux en temps et en compétences et au risque d'un engorgement des services?

La Région de Bruxelles-Capitale est une des régions les plus prospères de l'Union européenne en termes de création de richesses, mais concentre dans ses frontières une plus grande part de population pauvre que les autres régions belges. Dans ce contexte socio-économique paradoxal et marqué par une crise du logement qui perdure, les décisions politiques anciennes comme les plus récentes ont fait le choix de répondre aux urgences au détriment d'un travail d'insertion à plus long terme des personnes sans logement et d'une action sur les causes profondes du phénomène. En réaction à la hausse continue du nombre de personnes sans-abri, ce sont des centaines de places d'accueil de crise et d'urgence qui ont été créées ces quinze dernières années, même si les programmes de types «logement accompagné» ou «logement d'abord» ont également vu leur nombre de place augmenter mais sur des bases nettement plus modestes.

Cette option montre malheureusement l'acceptation politique progressive des phénomènes de précarisation des populations urbaines. La création de places d'urgence signifie dans les faits le renoncement à faire fonctionner pour tous les mécanismes de redistribution, de protection et d'assistance de l'État social. Ce choix entérine une organisation de l'aide à deux vitesses entre ceux qui bénéficient encore, à un titre ou l'autre, du système assurantiel et ceux qui n'ont plus d'autres recours que l'aide d'urgence.

Cette inégalité renforce par ailleurs des phénomènes d'injustice spatiale. Par la notion d'injustice spatiale, on entend, à la suite de Soja (2009) un accès structurellement inégal des habitants aux ressources d'un territoire donné. Cela passe par exemple par la répartition de l'équipement en ser-

vices, les capacités de transports publics ou la qualité différenciée du cadre de vie. L'injustice spatiale peut aussi se traduire dans le traitement inégal de certaines populations du fait de leur localisation territoriale. C'est typiquement ce qui se passe, à Bruxelles, à travers la différenciation locale des politiques à destination des personnes sans-abri.

Fragmentation

On ne peut en effet séparer l'analyse des politiques menées à destination des personnes sans-abri d'une observation plus générale sur la façon dont la gestion de la question sociale s'est fragmentée tout au long des transformations de l'État social belge et les effets que cela produit sur les actions de terrain. La réaction des pouvoirs publics face au développement de l'extrême pauvreté et des difficultés d'accès au logement en Région de Bruxelles-Capitale doit se comprendre dans le cadre de la complexité institutionnelle propre à la Belgique et de ses répercussions sur les mécanismes de solidarité et de distribution des ressources au niveau national.

La structure politique de la Région bruxelloise est un entremêlement de nombreux niveaux de pouvoirs dont le degré premier est celui de la commune. En simplifiant, on peut dire que la gestion publique du territoire et des habitants de la Région est assurée par les niveaux de pouvoir suivants : fédéral, régional (pour les compétences liées à l'économie et au territoire), communautaire (pour les compétences liées aux personnes : éducation, culture, santé), communale. La Région de Bruxelles-Capitale est d'abord l'agrégation de dix-neuf communes indépendantes et en concurrence sur nombre de questions pratiques. Les compétences communautaires y sont assurées par trois gouvernements différents : francophone, néerlandophone et «bicommunautaire». Cette dissémination de la légitimité politique rend donc difficile, et parfois impossible, la prise de décision unifiée sur des dossiers qui, bien qu'ils couvrent l'ensemble de la Région, se répercutent de façon différenciée sur les territoires locaux.

Dans le cas du sans-abrisme, les premiers signes de l'aggravation du phénomène au début des années 2000 n'ont pas permis de concevoir une action concertée des décideurs communaux responsables de l'aide sociale. Bruxelles-Ville, la commune la plus puissante et aussi la plus touchée par cet accroissement, décide alors en accord avec cinq autres communes de l'agglomération de créer, à côté de l'offre publique déjà existante, une nouvelle structure parapublique : le Samusocial. S'inspirant du modèle parisien, celle-ci doit apporter une solution au vide existant dans la prise en charge des individus entre la rue et les autres services d'aide en promouvant un «bas seuil» d'accès. Cette structure, appuyée par des relais politiques de poids, va rapidement prendre une place prépondérante dans le paysage de l'action sociale d'urgence et drainer une part considérable des moyens alloués à la lutte contre le sans-abrisme, principalement dans l'organisation de lieux d'accueil d'urgence.



Crédit: Jaro Larnos. Certains droits réservés. ©

Si elle en est l'expression la plus spectaculaire, la création du Samusocial n'est que l'exemple le plus visible de la diversification des services qui se manifeste à l'époque : logement accompagné, création d'un abri de nuit, travail de rue, services de jour, douches, services d'hygiène, restaurants sociaux, Centres d'Action Sociale Globale, innovations du secteur de l'aide aux justiciables, de l'aide aux personnes avec problématiques d'assuétude (de dépendance) et de l'aide aux personnes en général. Les services se multiplient, se développent et se spécialisent. À l'opposition entre aide d'urgence et accompagnement psycho-social au long cours s'ajoute ainsi la fracture entre pouvoirs et acteurs publics ou parapublics d'une part, et acteurs associatifs, de l'autre.

Ce foisonnement d'initiatives compose un paysage de l'intervention sociale en faveur des personnes sans-abris éclaté et très peu organisé. La diversification des approches, des services et des pratiques correspond sans doute à la multiplicité des problématiques et des publics et s'inscrit dans la volonté de mieux calibrer les réponses à une problématique complexe. Cette phase de création de services va d'ailleurs de pair avec une professionnalisation croissante des salariés du secteur (Moriau, 2016) et pourrait constituer le socle d'une approche «écologique» de la question. Mais, en pratique, la répartition différenciée des missions et l'absence d'un organe centralisé de coordination de l'offre et de répartition des demandes mènent à des effets d'inégalité territoriale dans une logique plus générale de refus de prise en charge du phénomène à sa juste importance.

Conversion

Les premiers effets territoriaux se dessinent par exemple dans le fait que les centres d'urgence vont se localiser dans les quartiers pauvres du centre-ville alors que les maisons d'accueil dédiées à l'accompagnement à plus long terme, souvent organisées par des associations issues du monde chrétien, vont occuper des bâtiments appartenant à des communautés

religieuses disséminées dans l'ensemble de la ville. De façon générale, on peut constater que les dispositifs d'aide ne couvrent pas de manière équivalente tout le territoire de la Région. On peut même avancer que la gestion communale de la localisation et de la mise à disposition des ressources pour les personnes sans-abri, comme les abris de nuit ou les restaurants sociaux, fait pleinement partie des outils d'un management urbain de la pauvreté (Brenner, 2009) qui vise à différencier espaces économiquement attractifs et espaces de relégation.

La réforme continue de l'État belge⁷ vers un système de plus en plus fédéral, soit dans son acception européenne le passage d'un système politique centré et à vocation sociale à un système plus «acentré» (De Decker, 2004) et aux accents plus libéraux, favorise la prolifération d'acteurs et de niveaux de pouvoir et avive les enjeux propres aux relations entre action publique, territoire et inégalités. Dans cette conversion, l'éclatement des mécanismes tant de captation/redistribution des ressources que de prise de décisions politiques a pour double effet l'amenuisement des moyens financiers et l'accroissement de la concurrence territoriale.

La multiplication d'acteurs locaux, si elle permet en théorie une conduite de politiques plus proches des réalités locales et donc plus efficaces, donne aussi de plus grandes possibilités d'évitement et de défection vis-à-vis de problématiques particulières et peut accentuer les inégalités au sein d'un espace pourtant relativement petit. Se pose ainsi pratiquement la question de l'égalité de l'action publique en faveur des populations précarisées sur l'ensemble du territoire, qu'il soit national ou régional. Se posent ainsi les questions suivantes : le niveau communal est-il le niveau adéquat pour prendre en charge la question du sans-abrisme? La délégation d'une partie de ses pouvoirs d'intervention de la part de l'acteur public aux acteurs associatifs est-elle en mesure de garantir un traitement équitable des situations de précarité?

Tensions révélatrices

Un enjeu essentiel de la lutte contre l'extrême pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale est donc, d'une part, d'atténuer les frictions entre les acteurs institutionnels et les associations comme entre les associations elles-mêmes par une meilleure coordination des actions et, d'autre part, de garantir une lisibilité accrue de l'offre d'aide et une répartition plus équilibrée des efforts à assumer par les parties, le tout sans uniformiser l'offre de prise en charge.

Un premier essai aura été la création par les pouvoirs publics en 2008 de La Strada, centre d'appui au secteur bruxellois du sans-abrisme sensé coordonner les interventions. Ce centre n'est pas parvenu à peser sur ces problèmes du fait de la volonté du Samusocial de se positionner à la fois comme service associatif dépendant tout en étant directement dépendant de Bruxelles-Ville, et de la relative méfiance des services associatifs à l'égard d'un organe de coordination perçu comme trop politisé (Wagner, 2012).



Crédit: Jamie Anderson. Certains droits réservés. ©

C'est une crise de gestion au sein du Samusocial, marquée par d'importants détournements de fonds, qui va permettre à un acteur politique de niveau supérieur, la Région bruxelloise, de reprendre la main sur l'organisation du secteur. Un nouveau texte légal (l'Ordonnance du 25 mai 2018) est édicté pour régler cette coordination complexe entre les acteurs et trouver les échelles adéquates d'intervention tant institutionnelles que spatiales. Ce texte cherche à atteindre un objectif de justice spatiale en répartissant la prise en charge des personnes sans-abri entre les opérateurs agissant sur des territoires distincts. Pour les acteurs concernés, les objectifs de l'ordonnance sont essentiellement de concilier les interventions d'urgence et une politique d'inclusion sociale, d'établir un suivi longitudinal mobilisant des services adaptés pour les personnes sans-abri et de stabiliser l'existence des structures qui s'occupent du sans-abrisme dans la multiplicité de ses causes et de ses occurrences.

En visant à résoudre les conflits de compétences territoriales et en imposant une structuration hiérarchique forte du secteur, l'ordonnance veut clore un débat vieux de vingt ans. La nouvelle logique d'action se fonde sur deux piliers : d'une part, le New Samusocial qui est chargé de l'accueil et de l'aide d'urgence et, d'autre part, Bruss'Help qui est chargé du suivi longitudinal et de l'inclusion des personnes ainsi que de l'observation du phénomène du sans-abrisme. C'est donc l'approche verticale qui a été privilégiée pour s'extraire de la complexité de la gouvernance multi-niveaux et apaiser les conflits territoriaux endémiques entre les acteurs publics et privés. Ce dispositif devrait permettre de réduire les coûts de coordination par le traitement des conflits en amont, mais, ce faisant, la Région Bruxelles-Capitale reterritorialise les politiques sociales sans le dire.

Une fois la vitesse de croisière atteinte, l'évaluation de cette reconfiguration permettra de voir si ce changement de type de gouvernance a pu rencontrer la volonté du législateur de respecter la diversité des méthodes de travail et l'autonomie des différentes structures d'intervention de première ligne. Les craintes très vives du secteur à ce sujet et la difficulté de coordination entre les structures publiques de première ligne, essentiellement communales, restent deux freins à ce retour vers une organisation de la coopération entre acteurs par silos hiérarchiques – urgence d'un côté, intégration de l'autre.

Refonder la coopération

Les évolutions successives de l'État belge et l'extrême complexité qui en est issue ont des conséquences importantes sur sa capacité à gérer les transformations de la question sociale et tout particulièrement le phénomène du sans-abrisme. Cette complexité est le résultat d'une double tendance : d'une part, une régionalisation qui fragmente dans une gouvernance multi-niveau les compétences et, d'autre part, une délégation au secteur associatif

des missions que l'État dans sa vocation sociale avait jusque récemment assumées. *In fine*, cette segmentation a produit des points de vue de plus en plus difficilement conciliables entre les parties prenantes avec des cultures d'intervention centrées soit sur l'urgence pour le pouvoir public via des structures comme le Samusocial, soit sur la prévention pour une part significative de l'associatif au travers de différents projets. Outre les dix-neuf communes de la Région Bruxelles-Capitale, quatre pouvoirs à l'échelle de la Région sont appelés à dégager une vision commune en y associant en sus des compétences qui sont encore exercées par le Gouvernement fédéral (tutelles sur les services communaux d'aide sociale et politique de l'immigration notamment).

Une autre conséquence de cette complexité est la possibilité pour certains acteurs publics d'éviter la mise en place de services sur leur territoire. L'échelle communale peut ainsi se révéler discriminante dès lors qu'elle permet la défense d'intérêts locaux en évitant soit l'attribution d'aide, soit l'installation de services d'aide aux populations les plus précaires. Ces tactiques propres à un management urbain néo-libéral sont cependant mobilisées par les différents niveaux de pouvoir. Pratiquement, elles visent, selon les intérêts défendus, à l'éviction des populations les plus précaires de certains quartiers en ne permettant pas la localisation de services pouvant assurer leur sécurité minimale d'existence.

Ce jeu sur les échelles spatiales est une constante de la gestion de la précarité par l'acception du pauvre local et du rejet du pauvre venu d'ailleurs. Le désengagement de l'État, qui prend dans ce cas précis la forme de la désagrégation des politiques sociales menées à un niveau national, la remise en cause du caractère «inconditionnel» de ces politiques ainsi que la délégation aux services privés, accroît les possibilités de désistement et dissout les responsabilités collectives. S'affermir une structure d'aide à plusieurs vitesses et de qualité variable selon les espaces occupés. À un niveau subalterne, la Région n'est peut-être pas en capacité de remédier seule à cette situation ni de refonder une coopération suffisante des acteurs pour garantir un niveau acceptable de justice sociale et spatiale.

D'où l'importance d'atténuer les effets des frontières institutionnelles entre les niveaux de pouvoir sous peine que ces tendances profondes n'aboutissent à une prise en charge partielle, voire ségréguée, des personnes sans-abri. Une série d'éléments pourraient favorablement concourir à cet objectif. Premièrement, un travail de coordination «par le bas», en créant des lieux de confrontation/coordination des différentes cultures d'intervention propres aux multiples acteurs impliqués dans la lutte contre le sans-abrisme, pourrait aboutir à la fois à la construction d'une offre de services plus efficace et plus intégrée et à la dynamisation des efforts des pouvoirs publics. Un tel processus, inévitablement long et demandant, commence à montrer ses effets positifs dans le secteur bruxellois de l'aide et des soins

de première ligne (Wetz et al., 2020) et prouve qu'il est parfois plus facile de bâtir des politiques unifiées à partir du terrain qu'à partir de la décision politique. Une deuxième étape doit inévitablement mener au décroisement des politiques de lutte contre le sans-abrisme par leur enchâssement aux politiques d'aide et de soins ambulatoires et de logement, notamment en privilégiant une offre de service égale qu'elle soit standard ou à «bas seuil». Enfin, on peut rêver la création d'un système de sécurité sociale de niveau régional. Bien que cela accélérerait d'autant la dynamique de désagrégation de l'État belge, ce serait un pas indispensable pour pouvoir un jour assurer une protection universelle sur le territoire bruxellois.

Notes

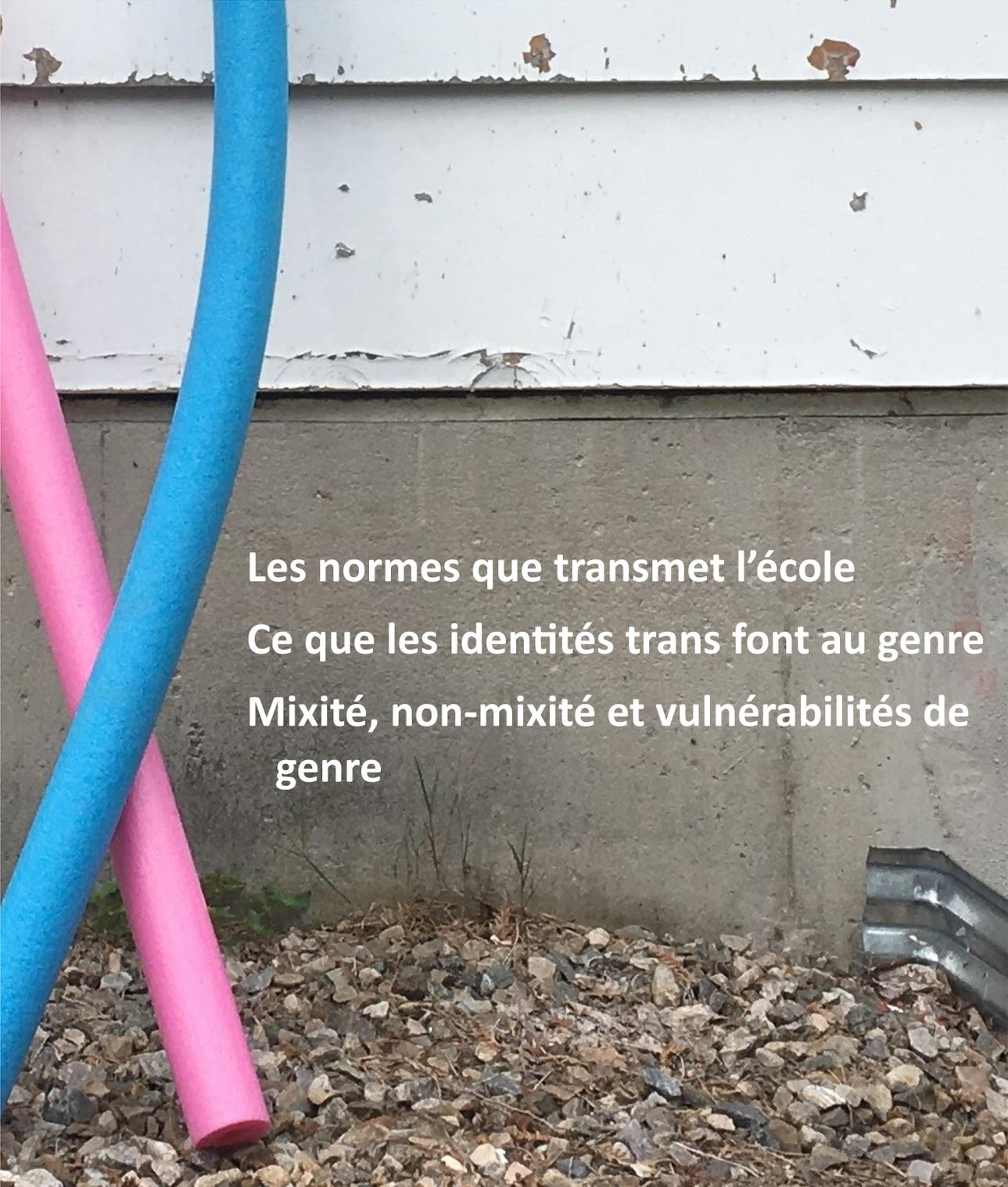
1. La typologie européenne d'exclusion liée au logement ETHOS produite par la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA), que nous reprenons à notre compte, considère que l'exclusion liée au logement ne se limite pas au fait d'être «sans abri» (en rue ou en hébergement d'urgence) mais peut aussi recouvrir les situations d'être «sans logement» (hébergement, institution), d'être «en situation de logement précaire» (chez des amis ou de la famille, sous-location, sous menace d'expulsion) ou d'être «en situation de logement inadéquat» (insalubrité, surpeuplement, habitat provisoire). Pour plus de développement, voir www.feantsa.org
2. La dernière édition en date du dénombrement s'est déroulée la nuit du 9 novembre 2020, mais les chiffres ne sont évidemment pas encore disponibles. Il y a cependant fort à parier, notamment au vu des conséquences de la crise sanitaire, qu'ils ont continué à augmenter. Le rapport du dénombrement 2018 est accessible en ligne à l'adresse : http://www.brusselhelp.org/images/LAS3220_Denombrement2018_FR_5_BD.pdf
3. Pour une population officiellement recensée dans la Région de Bruxelles-Capitale de l'ordre de 1 200 000 personnes.
4. Voir par exemple l'étude menée par le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion sur les sanctions en matière d'accès aux allocations de chômage : <http://www.asbl-csce.be/documents/Etude2015sanctionsb.pdf>
5. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles (2017), Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Cocom, Bruxelles: https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport_thema_fr_2016.pdf
6. Pour plus d'informations sur ce mouvement, intéressant à plus d'un titre, voir leur site : <http://www.bxlrefugees.be/>
7. Six réformes de l'État belge, en 1970, 1980, 1988-89, 1993, 2001 et tout récemment en 2015, ont transféré d'importantes compétences du niveau fédéral vers les entités fédérées notamment en matière d'aides sociales et de lutte contre la pauvreté.

Références

- Avanzo, Sébastien et Mejed Hamzaoui (2017), «Vers une banalisation de l'aide et de l'action sociale au conditionnel», *Les Politiques Sociales*, 1(1).
- Brenner, Neil (2009), «Urban Governance and the Production of New State Spaces in Western Europe, 1960-2000» in Arts B., Lagendijk A., Houtum H. (eds) *The Disoriented State: Shifts in Governmentality, Territoriality and Governance*, Springer, Dordrecht.
- De Decker, Pascal (2004), «Dismantling Or Pragmatic Adaptation? On The Restyling Of Welfare And Housing Policies In Belgium», *European Journal of Housing Policy*, 4-3, p. 261-281.
- Mescoli, Elsa, Antoine Roblain et Pieter Griffioen (2020), «Les initiatives citoyennes de soutien aux migrants en Belgique. De l'humanitaire à la contestation politique», *Anthropologie & développement*, 51, p. 171-185.
- Moriau, Jacques (2016), «Les 4 étapes de la gestion publique du secteur associatif à Bruxelles (1945-2015)», *Échos Bruxelles Laïque*, 96, p. 8-11.
- Soja, Edward, D. (2009) «La ville et la justice spatiale», *justice spatiale|spatial justice*, 1, en ligne : jssi.org/issue/septembre-2009-dossier-thematique/
- Wagener, Martin (2012), «L'urgence sociale. Vers une politique concertée à Bruxelles?», *La Revue nouvelle*, 11, p. 50-58.
- Wetz, Evelyne, Jacques Moriau et Alain Willaert (2020), *Organisation de l'aide et des soins de première ligne en Région Bruxelloise. Note de vision politique de l'inter-fédération ambulatoire*, CBSC, Bruxelles.

Au prisme du genre

DOSSIER



Les normes que transmet l'école
Ce que les identités trans font au genre
Mixité, non-mixité et vulnérabilités de
genre

Crédit: JBL

Les élèves trans et les normes de genre que transmet l'école

Des catalyseurs de changement

Gabrielle Richard

Chercheuse associée,

Laboratoire LIRTES, Université de Paris-Est Créteil

Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres, UQÀM

DOSSIER



Crédit: Matheus Nathan.

Je mène des recherches sur les expériences scolaires des élèves LGBTQ (lesbiennes, gais, bisexuel.les, transgenres et queer) : ce que l'école leur fait, ce qu'ils¹ font à l'école, etc. À ce titre, je suis souvent invitée par des académies (l'équivalent français des commissions scolaires québécoises) à venir former leur personnel. Il peut s'agir de directions d'établissements, d'enseignant.es, de conseiller.ère principal.e d'éducation (CPE)² ou de personnes responsables des séances d'éducation à la sexualité. On me demande de leur parler des réalités des jeunes non-hétérosexuel.les et/ou non cisgenres³ qui fréquentent leurs établissements. J'y passe un bon moment à définir les termes d'usage, à expliquer comment l'école diffuse sans s'en rendre compte des normes contraignantes sur le plan du genre et des sexualités. J'inclus des citations d'élèves et d'enseignant.es, des statistiques, je suis à l'affût de leurs réactions, d'éventuels sourcils froncés, d'éclairs subits de compréhension. Je cherche à être comprise et m'en assure.

Qu'importe la région de la France dans laquelle j'interviens, qu'importe le contexte entourant ma présentation, qu'importe même à qui je m'adresse, une constante demeure. La première question suivant chacune de mes présentations porte toujours sur un.e élève trans. «Dans mon établissement, on a un élève qui a fait son *coming out* trans. On l'accompagne comme on peut, mais on se demande comment gérer l'accès aux toilettes», ou encore «Avec les collègues, on s'est questionné. Notre élève trans, avec quel barème conviendrait-il de l'évaluer en sport : le barème féminin ou le barème masculin?». Rien à faire : même si les mouvements d'opposition aux codes vestimentaires sexistes portés par des lycéennes défrayent les manchettes françaises⁴, il semble que ce soit le *coming out* d'élèves trans qui parvienne, comme nul autre événement, à amener les établissements scolaires à se questionner sur leur caractère parfois inutilement genré.

Une école, deux genres

Les constats qui suivent s'avèrent dans différents contextes culturels et ont fait l'objet d'études et de constats empiriques depuis parfois des décennies. L'omniprésence du genre comme catégorie pour *penser l'école* ne se donne pas à voir spontanément aux observateurs ou observatrices du milieu scolaire, mais pose question dès lors qu'on s'y penche un peu. La conception et la fréquentation des espaces, le curriculum, les activités scolaires ou parascolaires,



Crédit: Alabama Extension. Certains droits réservés. ©

DOSSIER

les interactions entre élèves, ou entre élèves et enseignant.es, toutes ces dimensions de la vie scolaire se lisent au prisme du genre, comme si ce dernier était un facteur nécessairement probant pour penser la multiplicité des réalités et des parcours des élèves.

Certains espaces de l'établissement scolaire sont explicitement genrés. C'est le cas des vestiaires sportifs et des toilettes et, pour certains établissements, des dortoirs ou des résidences. Ces lieux existent en doublons et leur fréquentation par les élèves se fait sur la base de leur genre (par ex. toilettes pour filles, toilettes pour garçons), même lorsque ces espaces ne comprennent dans les faits qu'une série de cabines individuelles. D'autres lieux sont investis différemment par les filles et les garçons, sans que ce soit pour autant prescrit par les autorités scolaires. C'est notamment le cas de la cour de récréation. L'analyse de la répartition des élèves dans la cour de récréation d'écoles primaires permet de constater que l'essentiel de l'espace central est occupé par les garçons⁵ qui jouent au soccer (ou au hockey), alors que les filles sont par défaut confinées aux marges de la cour (Maruéjols, 2014).

D'autres manières de procéder, formalisées ou pas, mettent le genre des élèves à l'avant-plan. C'est le cas des couleurs (identification des porte-manteaux ou étiquettes de prénoms, cartons ou peintures distribuées pour des bricolages) ou des activités réservées aux filles ou aux garçons en maternelle ou au primaire. Lors de mises en rang ou de l'attribution de places dans la salle de classe, certain.es enseignant.es choisissent de séparer garçons et filles, ou au contraire, de forcer leur proximité en espérant que cela favorise un climat de travail apaisé. Les codes vestimentaires scolaires interdisent ou obligent le port de certains vêtements chez les élèves, encore souvent sur la base de leur genre. Les analyses de contenu des manuels scolaires rapportent régulièrement la présence de stéréotypes sexistes

(Sinigaglia-Amadio, 2010). Des activités directement ou indirectement cautionnées par ou célébrées à l'école (Saint-Valentin, fête des mères/pères, danses, bal des finissant.es, etc.) sont autant de prétextes pour rappeler aux élèves l'hétérosexualité attendue d'elles et d'eux, et leur faire comprendre que leur genre importe au final davantage que leurs préférences personnelles quand il s'agit de les connaître et de déterminer les attentes qui les ciblent.

C'est toutefois peut-être dans les relations entre élèves, et entre élèves et enseignant.es, que se joue de la façon la plus directe ce qu'on peut qualifier de pression à la conformité du genre. À l'adolescence, la popularité se joue sur un registre très genré : au sommet de la pyramide trônent les personnes qui correspondent le mieux aux attentes genrées dominantes et qui cherchent activement cette même conformité chez leurs pairs (Balleys, 2017; Duncan, 2004). Les enseignant.es entretiennent aussi en grand nombre des attentes stéréotypées face à leurs élèves. En effet, selon une enquête du Conseil du statut de la femme menée en 2016, huit enseignant.es sur dix estiment que «les garçons ont davantage besoin de bouger que les filles» (84,5%) et que «les garçons ont besoin de méthodes éducatives plus dynamiques et actives» (79,9%) (CSF, 2016). Or, trente ans de recherche en sociologie de l'éducation montrent bien que les distinctions qui peuvent être observées entre les garçons et les filles à l'école ne relèvent pas de *natures* masculine et féminine qui seraient distinctes (selon lesquelles les garçons seraient «par nature» plus actifs ou plus dissipés, par exemple), mais bien d'une socialisation différentielle. De plusieurs façons, les enseignant.es (et les autres membres du personnel scolaire) encouragent la conformité de genre chez les élèves, récompensent les élèves qui s'y conforment et punissent celles et ceux qui s'en distancient (Mosconi, 2001). Ainsi, une fille troublant la quiétude de la classe en enchaînant les blagues sera plus rapidement et plus sévèrement punie qu'un garçon ayant un comportement similaire : une telle attitude est vue comme normale chez lui, alors qu'elle surprend chez une fille. Les attentes de genre agissent à ce titre pratiquement comme des prophéties autoréalisatrices, faisant dans les faits advenir ce qu'elles anticipent.

«Il existe des stratégies pédagogiques qui permettent de mettre en évidence le caractère arbitraire des normes que nous tenons pour acquises.»

Pris collectivement, tous ces exemples – et avec eux, ceux que les lecteurs et lectrices tireront de leur vécu scolaire personnel – racontent l'établissement scolaire comme un lieu de socialisation stricte sur le plan du genre et des sexualités. C'est en effet par leur omniprésence dans différentes sphères scolaires, par leur caractère répétitif, par l'insistance parrainant leur mise en place que ces exemples deviennent les incarnations de normes. Sur le plan du genre et des sexualités, les normes transmises par l'école sont au moins au nombre de trois (Richard, 2019). Premièrement, l'école véhicule des prescriptions relatives à la binarité du genre. De différentes façons, elle fait comprendre aux élèves qui la fréquentent qu'il y a deux manières d'être dans le monde : on peut être un garçon (et avoir un certain corps, présenter certaines préférences et habiletés, engendrer certaines attentes en matière de comportements) ou on peut être une fille (et avoir un autre corps, présenter d'autres préférences et habiletés, engendrer d'autres attentes en matière de comportements). Deuxièmement, l'école est porteuse de prescriptions relatives à l'ordre du genre. Elle socialise les élèves à l'idée qu'à leur genre correspond une place sociale avec ses privilèges et ses contraintes. Finalement, l'école véhicule des attentes quant à l'hétérosexualité des élèves. Tant par les contenus scolaires que par les silences des enseignements, elle présume de l'hétérosexualité de toute personne qui y met les pieds.

Panique scolaire

La présence dans un établissement scolaire d'un.e élève trans est vue comme extrêmement déstabilisante par les équipes éducatives, justement parce qu'elle met à mal le caractère «allant-de-soi» de ces normes. Dans une étude menée dans des établissements «paniqués» par la présence d'un.e élève trans ou en exploration sur le plan de l'identité de genre, les chercheuses états-uniennes Elizabeth Payne et Miriam Smith décrivent l'état de confusion, voire la peur, régnant chez le personnel éducatif à l'idée des répercussions que pourrait engendrer leur accueil d'un.e tel.le élève. Les chercheuses attribuent cette peur – elles parlent de «*big freak out*» – au fait qu'une personne trans introduirait les notions de corps et de sexualité dans un espace scolaire dont on aimait jusque-là croire qu'il en était dépourvu. «Les éducateurs et éducatrices ne savent plus comment «agir» dans leur espace professionnel quand tout ce qu'ils savent sur le fait d'enseigner aux filles et aux garçons a été chamboulé», expliquent-elles (2014: 405, traduction libre).

Les élèves trans contribuent donc à rendre visible le côté factice des normes de genre. Cette visibilité d'une personne ayant une expression de genre considérée comme non-normative ébranle donc considérablement le personnel éducatif et leurs conceptions du genre. Or, parce que les enseignant.es et les autres professionnel.les du système éducatif ne sont sauf exception pas formé.es à poser un regard critique sur le sexe, le genre et les sexualités, ce bouleversement ne constitue pas une impulsion à aller de l'avant, ne permet pas d'être canalisé dans l'action, mais au

contraire, paralyse. On peut déplorer que ce soit le cas, dans la mesure où le *coming out* d'un.e élève trans pourrait être saisi comme une occasion privilégiée pour repenser une école décentrée du principe de la binarité du genre.

Repenser l'école

La présence d'un.e élève trans pourrait donc être vue comme un catalyseur de changement. Ce changement ne relève pas que de l'accommodement de l'élève concerné.e (sur le plan des prénoms et pronoms utilisés, des vestiaires et toilettes fréquentées, etc.), mais interpelle, à différents degrés, des aspects structurels du système scolaire. Comment repenser l'école en profondeur, à partir du constat qu'elle mise structurellement sur la binarité du genre? Et surtout, comment concevoir une éducation déployant une approche critique du genre?

On peut premièrement prendre conscience que le *statu quo* est généré... et souvent, inutilement. L'école aime se penser comme un lieu de neutralité, y compris sur le plan du genre, mais nous avons vu que rien n'est moins vrai. Repenser de façon critique le rôle du genre à l'école, c'est partir de la prémisse selon laquelle l'école est par défaut générée, et souvent sans raison. Comptabiliser les tours de parole accordés aux garçons et aux filles, cartographier la répartition des élèves dans la cour de récréation, ou encore examiner les sanctions données aux élèves, voilà autant de méthodes permettant de sortir des perceptions des adultes et de poser un regard critique sur nos pratiques pédagogiques (Idrissi et al., 2018). Des mesures peuvent ensuite être adoptées pour rectifier le tir et permettre aux élèves, quel que soit leur genre, d'avoir des expériences scolaires plus semblables que différentes. C'est sur la base de tels constats que la géographe du genre Édith Maruéjols œuvre avec des établissements et des collectivités locales pour réaménager des cours de récréation, en misant par exemple sur la création de différents espaces modulables que l'ensemble des élèves peut s'approprier (Bouanchaud, 2018).

De la même manière, les adultes du milieu scolaire gagnent à se rendre visibles en tant que personnes ayant une identité de genre, quelle qu'elle soit (Airtion, 2019). L'exercice peut paraître cocasse, mais ce faisant, on évite de conforter les attentes de genre. Les discussions informelles en classe sont des occasions propices à cet exercice. Certain.es enseignant.es choisissent ainsi de spécifier leurs pronoms d'usage en début d'année («Bonjour, je m'appelle Gabrielle et j'utilise le pronom elle»). Les enseignant.es et autres adultes travaillant en milieu scolaire peuvent évoquer leurs intérêts atypiques sur le plan du genre (par ex. la passion pour les sports, pour une femme ou l'intérêt pour le jardinage, pour un homme), reprendre les personnes qui auraient pu supposer de leurs champs d'intérêt, de leurs habiletés ou de leurs préférences sur la seule base de leur genre, ou



Crédit: Susan Bell. Certains droits réservés. ©

encore expliquer comment leurs goûts ont pu changer avec le temps. Ce faisant, le message qui est transmis aux élèves est que tout le monde est en constante construction sur le plan du genre (et de l'orientation sexuelle).

On peut ensuite nommer ce qui d'ordinaire est tu. Les normes de genre dominantes sont difficiles à voir en partie parce qu'elles ne sont pas nommées. Elles sont pourtant importantes, puisque les personnes qui sont en mesure de les ratisser (en performant une masculinité ou une féminité dites «dominantes») se voient conférer une série de privilèges rarement interrogés (accès à un statut social supérieur, accès facilité aux partenaires amoureux, ne pas voir son genre ou son expression de genre questionnés lors de leurs interactions quotidiennes, ne pas se faire mégenrer⁶, etc.). Rendre ces normes visibles demande une vigilance de tous les instants, mais crée un terrain fertile pour l'amorce d'une réflexion critique sur les rapports de pouvoir, les privilèges et les inégalités sociales.

Ici, les instances de dissonance cognitive peuvent être de redoutables outils pédagogiques puisqu'elles demandent aux personnes d'explicitier leurs idées reçues sur le genre. Par exemple, à un élève qui affirmerait en éducation physique que les filles ne peuvent pas courir plus vite que les garçons, on peut répondre : «Je ne comprends pas. Pourquoi dis-tu cela ?». Dès lors que cet élève est sollicité pour expliciter cette idée reçue, il peut s'apercevoir qu'il se retrouve rapidement dépourvu d'arguments solides. À une élève qui verbalise des conceptions rigides sur la complémentarité des sexes, on peut parler de la répartition des tâches au sein de couples homosexuels, dont la recherche montre qu'elle est plus équitable qu'au sein des couples hétérosexuels puisqu'elle se base par défaut sur les disponibilités et sur les préférences des partenaires, non sur des rôles de genre.

On peut enfin réfléchir – et faire réfléchir – aux privilèges et aux rapports de pouvoir. Il existe des stratégies pédagogiques qui permettent de mettre en évidence le caractère arbitraire des normes que nous tenons pour acquises. L'exercice d'inversion est l'un de ces outils. Il peut être réalisé en soi, pour sa valeur pédagogique, ou constituer un outil d'analyse de contenu. Il nécessite de reprendre un récit, un texte ou un film, et d'inverser une

caractéristique des personnages. Dans l'exemple qui nous concerne, on inverse le genre des personnages, mais l'exercice est efficace pour réfléchir aux rapports de pouvoir quels qu'ils soient. L'exercice permet d'étudier les rôles dans lesquels peuvent être cantonnés les femmes et les hommes, en considérant notamment le temps de parole et la place réservée à chacun.e dans l'intrigue.

L'exercice de prise de conscience des privilèges est une autre de ces stratégies. Un carton sur lequel est décrit un personnage et ses caractéristiques (prénom, genre, occupation, appartenance raciale ou culturelle, etc.) est distribué à chaque élève, dès lors chargé.e d'en prendre connaissance et de l'incarner. Les élèves sont ensuite invité.es à s'adosser au mur du fond de la classe. L'enseignant.e a alors la charge de lire à tour de rôle une série d'énoncés qui peuvent s'appliquer à certains personnages, et pas à d'autres. Ces énoncés peuvent être : «Je suis presque certaine que ma voix sera entendue dans un groupe», «Je peux faire mes courses seule en étant assez certaine de ne pas être suivie ou harcelée», ou encore «Si je choisis de ne pas avoir des enfants, on ne remettra pas ma décision en question». À chaque fois qu'un énoncé s'applique au personnage qu'ils incarnent, les élèves avancent d'un pas. Rapidement, on verra que les élèves incarnant certains types de personnages auront progressé de plusieurs pas, alors que d'autres resteront à leur place initiale. Après l'exercice, une discussion de groupe permet de réfléchir à la notion de privilège et à la manière dont les femmes et les hommes peuvent être traités différemment.

Repenser la manière dont le genre structure l'école, c'est poser un regard critique sur ce qui s'y joue, sur ce qui y est enseigné, sur ce qui y est tu, et pourquoi. Et c'est rêver d'une école misant sur une approche pédagogique antioppressive, s'appuyant sur des principes féministes. Cette approche sert l'ensemble des élèves. Ce questionnement critique sur les normes dominantes en matière de genre et de sexualités constitue une voie à investir sans tarder. Et pas que pour les élèves trans. Il permet d'outiller l'ensemble des élèves à remettre en question et à assouplir les modèles rigides qui leur sont encore trop souvent présentés comme allant de soi.

Notes

1. Cet article évoquant le vécu de jeunes trans, questionnant leur identité de genre ou leur expression de genre, ou contestant la binarité des sexes, nous avons cherché à utiliser un langage aussi neutre que possible sur le plan du genre. Cela inclut l'usage des pronoms neutres «iel» et «iels».
2. Une personne ayant la charge d'animer la vie collective dans un établissement scolaire.
3. Une personne cisgenre (contrairement à une personne transgenre) réfère à une personne dont l'identité de genre est conforme avec le sexe attribué à la naissance.
4. À la rentrée scolaire 2020, des lycéennes se sont mobilisées à travers la France pour déplorer les règlements scolaires en matière de tenues vestimentaires, qu'elles considéraient sexistes. Ce mouvement a culminé le lundi 14 septembre 2020, journée choisie pour venir au lycée vêtues comme elles le souhaitaient. Les mots-clés #lundi14septembre et #balancetonbahut sur Twitter ont été l'occasion de collecter les photos de cette journée, de même que les récits d'expérience de sexisme à l'école.
5. Bien entendu, tous les garçons (et toutes les filles) n'occupent pas la cour de récréation de la même façon. Ce sont essentiellement les garçons considérés populaires par leurs pairs, qui à certains égards vont exhiber une masculinité dominante, qui s'accaparent l'espace.
6. On mégenre une personne lorsqu'on utilise, consciemment ou inconsciemment, les mauvais prénom ou pronom de manière à son égard.

Références

- Airton, Lee (2019). «The Gender-Friendly Classroom. Practical Advice for Teachers on Welcoming Gender Diversity Every Day», *Education Canada*, Disponible en ligne : www.edcan.ca/articles/gender-friendly-classroom/
- Balleys, Claire (2017). «L'incontrôlable besoin de contrôle. Les performances de la féminité par les adolescentes sur YouTube», *Genre, sexualité & société*, 17.
- Bouanchaud, Cécile (2018). «Dans les cours de récréation, les filles sont invisibilisées», *Le Monde*, 16 septembre 2018.
- Conseil du statut de la femme (2016). *Avis. L'égalité entre les sexes en milieu scolaire*, Québec, CSF. Disponible en ligne : www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis_egalite_entre_sexes_milieu-scolaire.pdf
- Duncan, Neil (2004). «It's Important to Be Nice, but It's Nicer to Be Important». *Girls, popularity and sexual competition*, *Sex Education*, 4 (2), p. 137-152.
- Idrissi, Naïma Anka, Fanny Gallot et Gaël Pasquier (2018). *Enseigner l'égalité filles-garçons*. Paris : Dunod.



Dépathologisation et découverte de soi

Ce que les identités trans font au genre

Étienne Labarge-Huot

Doctorant en sociologie, Université de Montréal

Le modèle médical traditionnel qui a régi le traitement et la législation concernant les «personnes transsexuelles» des années 1980 aux années 2010 au Québec a reposé principalement sur la nature jugée «non désirable» de la transition (Pauly, 1969). La reconnaissance des identités trans reposait donc sur leur objectivation scientifique comme état d'exception à une dichotomie homme/femme articulée au sexe biologique observable. Les identités trans existaient donc parallèlement à une conception du sexe/genre reposant sur la distinction entre sexe biologique et genre social/symbolique sans affecter cette dernière en retour. Cela n'est plus nécessairement vrai aujourd'hui, principalement du fait de la diffusion au Québec et en Occident d'une nouvelle conception du sexe/genre comme découverte de soi, directement issue de l'expérience trans.

C'est dans les années 1980 et 1990 que le discours savant sur les identités trans déborde l'univers médical et s'enrichit d'un apport important à la fois par les sciences humaines et par la prise de parole des personnes trans elles-mêmes, cette dernière découlant de la transformation ou de l'émergence de communautés trans. En effet, il existait depuis les années 1950 des réseaux informels liant les personnes trans, surtout aux fins de faire circuler l'information sur la transition médicale, et les années 1960 ont vu l'émergence des premières organisations dédiées à leurs besoins. Les personnes trans fréquentaient alors différentes communautés (gaie, transsexuelle, travestie, etc.) sans que soit unifié ce qu'on conçoit aujourd'hui comme les identités trans (Meyerowitz, 2002), donnant lieu à une opposition souvent claire entre les personnes se concevant transsexuelles et les personnes travesties.

Dans les années 1980 et 1990, une diversification de l'offre de transition médicale et une problématisation sociale grandissante des normes genrées (mouvement féministe, mode de l'androgynie, etc.) participent de la fin des dichotomies homme/femme, transsexuel/travesti : il devient possible de «jouer» avec l'apparence, les rôles sexuels et les

caractéristiques sexuelles, par exemple en étant femme, mais en gardant ses organes génitaux mâles intacts. C'est cette manifestation hors de la binarité, pouvant s'assumer explicitement comme un troisième terme entre femme et homme ou transsexuel et travesti que le terme transgenre viendra d'abord décrire (Stryker, 2006), avant d'englober toute manifestation d'éloignement des normes de genre. Ainsi, par le développement d'une communauté diversifiée capable de porter un discours sur elle-même, les personnes trans mettent de l'avant des conceptions du sexe, du genre et des identités trans qui pourront faire concurrence au discours médical.

Dans les sections qui suivent, il sera question de retracer brièvement le parcours de la conception du sexe/genre comme découverte de soi qui s'impose progressivement au Québec et ailleurs en Occident et qui interpelle autant l'ensemble des milieux privés que les services publics. Il sera vu en premier lieu comment les identités trans ont pu être pensées comme distance à la norme (renversement), comment la subjectivité s'est subséquemment retrouvée seul critère propre à juger du sexe/genre (subjectivité), puis comment l'identité de genre s'est élevée comme organisateur de l'expression de genre, du sexe biologique et de l'orientation sexuelle (identité). Il sera vu comment la nouvelle conception du sexe/genre s'est imposée dans le milieu médical, la jurisprudence, puis dans la loi québécoise (institutionnalisation). L'article terminera avec quelques constats sur le rapport contemporain entre sexe et genre (authenticité).

Renversement

Malgré l'importance des écrits par des auteurs trans, l'apport des sciences humaines au discours scientifique sur les identités trans a largement participé à un renversement des objets de ce discours et de la conception du sexe et du genre qui l'anime. En effet, à la suite de Harold Garfinkel, les sciences humaines se sont penchées sur les identités trans à travers l'interactionnisme symbolique, le sociocons-

«Être trans ne renvoie ainsi plus à une condition, mais à la participation d'une «variance de genre» dont la nature importe moins que la nécessité de participer à sa libération des normes.»

tructivisme, l'ethnométhodologie et la théorisation ancrée. Le regard porté sur l'objet était donc celui d'acteurs et de sous-groupes animés par des représentations symboliques et des expériences subjectives de leurs interactions. En ce sens, l'objet d'analyse que constituent les identités trans devient double.

Elles sont d'abord un type particulier d'expérience symboliquement informée qu'il convient de comprendre pour lui-même à travers des catégories, concepts et théories. Les identités trans sont également comprises comme structurant l'interaction d'un sous-groupe (les personnes trans) avec une majorité ne partageant pas son expérience symbolique et qui en retour pratique la stigmatisation et la discrimination. Les sciences humaines ont donc procédé de ce que j'ai qualifié de renversement de la problématique: le corps de la personne trans disparaît de l'analyse au profit des représentations sociales majoritaires qui stigmatisent l'expérience trans (Labarge-Huot, 2020).

En ce sens, une nouvelle façon de comprendre l'expérience trans a émergé, soit comme l'envers de la norme en ce qui a trait au sexe et au genre. Être trans ne renvoie ainsi plus à une condition, mais à la participation d'une «variance de genre» dont la nature (par exemple, les débats sur l'origine biologique ou psychogénétique) importe moins que la nécessité de participer à sa libération des normes (Green, 1998).

Subjectivité

Les discours trans et ceux des sciences humaines (parfois unis chez certains auteurs) ont ainsi posé la subjectivité individuelle comme seul guide permettant de déterminer la vérité sur l'expérience en ce qui a trait au sexe/genre. En effet, le renversement de la problématique a participé d'une critique du modèle médical qui concevait l'expérience trans comme féminisation d'un corps mâle (et vice versa) et qui établissait une série de critères et de catégories typologiques afin de juger si un candidat était suffisamment proche de l'autre sexe pour «subir» la transition. Cette critique portait d'abord sur l'argument d'une erreur d'échantillonnage au cœur du discours médical traditionnel (Serano, 2007).

Dans le discours médical traditionnel, les identités trans étaient à la fois conçues dans le voisinage de la «perversion» (entre autres l'association du travestissement à un fétichisme) et des troubles mentaux (grande importance des troubles concomitants), donc comme pathologie. Or, l'existence attestée par l'objectivation scientifique des sciences humaines d'une communauté trans large et diverse épargnée par les hauts taux de troubles de santé mentale touchant la population clinique (Cole et al., 1998) a permis de penser que le savoir développé par la communauté médicale était en fait largement biaisé. Les personnes trans et les sciences humaines, par leur regard plus large, seraient alors mieux placées pour produire une connaissance empirique valide sur les identités trans.

La critique du discours médical a cependant porté plus loin. Volonté de porter un diagnostic sur les candidats à la transition, le discours médical reposait sur la capacité de juger objectivement et «de l'extérieur» les personnes trans en fonction de typologies permettant de distinguer celles qui auraient les meilleures chances de ne pas regretter la transition. Ces typologies reposaient entre autres sur l'articulation entre le sexe biologique, l'identité de genre, l'expression de genre et l'orientation sexuelle (conçue en termes de sexe biologique).

Or, la diversité de la communauté trans et des multiples combinaisons entre ces éléments (par exemple, une personne trans ne s'identifiant pas comme femme ou homme et ne désirant pas une transition médicale «complète») vient appuyer l'idée de leur indépendance et de l'absence d'une logique régissant leur articulation. En conséquence, ce sont la validité des catégories médicales et la possibilité de juger «de l'extérieur» une personne trans sur ce qu'elle est qui sont remises en cause. Du fait de la diversité grandissante des identifications et des pratiques au sein des communautés trans, la subjectivité d'un individu devient le seul référent disponible en rapport au sexe/genre.

Dépathologisation

La conséquence de cette réalisation est l'évacuation cognitive et normative du sexe biologique au profit de l'identité de genre. Non seulement le sexe serait-il plus complexe que «mâles et femelles» (Hubbard, 1998), mais il peut être modifié par une transition médicale personnalisée. Le sexe n'est donc plus une catégorie qui impose des modèles fixes de l'homme et de la femme. L'identité de genre serait donc un critère plus fiable que l'illusoire sexe comme critère d'appréciation de la place d'un individu dans la différenciation sexuelle.

D'autres éléments du sexe/genre sont en retour affectés. L'orientation sexuelle devrait être redéfinie comme attraction en termes de genre (Devor, 1998). La transsexualité cesse d'être le concept principal capable de rendre compte des identités trans. Elle est reléguée comme sous-groupe de la variance de genre, voire pour certain.e.s auteur.e.s trans, comme une collaboration avec la domination médicale. Également, les manifestations de non-conformité de genre sont réinterprétées comme expressions d'identités de genre. Ainsi, des figures iconiques telles que Jeanne d'Arc ou Billy Tipton commencent à être comprises comme n'ayant pas agi contre les normes de genre ou comme manifestation d'homosexualité, mais en conformité avec une identité trans (Feinberg, 1992; Green, 1998). Cette conception du sexe/genre comme étant prioritairement articulé à l'identité de genre devra cependant attendre les années 2000 et 2010 pour s'imposer d'abord par la dépathologisation des identités trans, puis dans des lois et règlements au Québec et en Occident.

Institutionnalisation

Dans les années 1990 et 2000, les cliniciens et thérapeutes prenant en charge les demandes de transition médicale ont été confrontés à une double transformation : l'augmentation du nombre et la diversification des modifications corporelles visées par les candidats (Zucker et al., 2009; Coleman, 2009). Cette transformation de l'échantillon clinique s'est effectuée sur un fond de contestation politique menée par différents organismes militants réclamant la dépathologisation des identités trans et l'autodétermination concernant les technologies médicales liées à la transition.

Un grand nombre de thérapeutes relevant soit de la psychologie, soit du travail social, ont alors développé les modèles transaffirmatifs comprenant les identités trans non comme syndrome de nature psychiatrique, mais comme la manifestation d'une diversité naturelle. Partant de l'hypothèse d'une origine biologique, ces modèles ont posé les troubles concomitants de santé mentale comme le résultat d'un environnement social discriminatoire¹. L'accent est alors mis sur la prévention des faux négatifs et l'intégration de toute la variance de genre comme objet potentiel d'intervention affirmative du milieu thérapeutique.

L'identité trans est ainsi séparée théoriquement de tout autre phénomène – dont certains troubles de santé mentale qui auraient pu limiter la possibilité de transition. Consensus pratique entre thérapeutes affirmatifs et ceux préservant une perspective patho-

logisante, les identités trans sont explicitement dépathologisées au début des années 2010 dans les Standards de Soins version 7 de la World Professional Association for Transgender Health (WPATH, 2012), puis dans le DSM-5 de l'American Psychiatric Association (APA) par le remplacement du trouble de l'identité de genre par la dysphorie de genre visant la seule souffrance psychologique (APA, 2013).

En parallèle avec ces transformations, la sphère juridique était aux prises avec un impensé majeur du modèle traditionnel permettant la transition des personnes trans sous supervision médicale: l'interaction avec l'environnement social. Au Québec, une jurisprudence s'est développée qui a déterminé comme discriminatoire le fait d'exclure une personne trans de la consommation ou du travail du fait qu'elle est trans². L'association de l'identité trans à la prostitution par un restaurateur comme raison d'exclure une personne transsexuelle et le renvoi d'un employé par une maison des jeunes pour ne pas perturber les autres jeunes sont jugés discriminatoires.

Des jugements de Colombie-Britannique et d'Ontario vont cependant plus loin pour spécifier ce qui constitue une discrimination envers les personnes trans : il est jugé discriminatoire de traiter une personne trans en fonction du sexe biologique si elle s'identifie autrement³. Ainsi, l'exclusion d'une personne trans des toilettes des femmes d'un établissement, le refus de la participation à un organisme pour lesbiennes, le refus du bénévolat pour femmes victimes d'agres-



sions masculines, ainsi que le traitement comme homme d'une personne trans s'identifiant comme femme lors de fouilles corporelles par la police sont jugés discriminatoires. De plus, autant au Canada qu'à l'international, des jugements et opinions juridiques commencent à s'attaquer à «l'obligation de chirurgie», pierre angulaire du modèle médical traditionnel⁴.

C'est dans ce contexte qu'émerge au Québec la problématisation – ou mise à l'agenda – de la transphobie. La situation de non-reconnaissance de l'identité, de la subjectivité et de l'expression sociale et physique des personnes trans autant par les lois et règlements, les services publics et les organisations fait l'objet d'un travail d'objectivation et de problématisation. Déjà abordé dans un rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse de 2007 (CDPDJ, 2007) et dans la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie comme sous-catégorie de l'homophobie, la transphobie sera l'objet d'un discours clair visant à remplacer les conceptions en termes de transsexualité qui appuyaient le modèle traditionnel. Profitant d'une ouverture des législateurs en 2013 lors des consultations sur le projet de loi 35 (et de consultations additionnelles en 2015 et 2016), nombre d'individus, d'associations trans et LGBT et de spécialistes vont proposer des conceptions alternatives de la réalité trans.

Durant ces consultations, les législateurs se voient exposés à une nouvelle conception des personnes trans: loin d'être atteintes d'une condition «anormale», ces personnes normales vivraient la découverte de leur genre véritable comme une connaissance certaine et informée de soi-même apparaissant souvent lors de la jeunesse, et pour les thérapeutes présents, d'origine biologique⁵. La contradiction entre cette connaissance profonde du genre véritable et les lois et l'environnement social est alors comprise comme un problème à régler. Le résultat sera en 2013 la fin de l'obligation de chirurgie pour le changement de sexe, en 2015 un nouveau règlement établissant la fin de l'autorité médicale dans la détermination de la mention de sexe de l'état civil, et en 2016 l'autorisation du changement de sexe aux mineurs et l'inscription de l'identité de genre et l'expression de genre comme motifs interdits de discrimination dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Avec l'interdit explicite de discrimination en vertu de l'identité de genre et de l'expression de genre, un modèle cohérent se met en place au Québec. Il vise à gérer le problème non seulement d'une transphobie qui exclut en fonction du statut trans, mais aussi le problème d'un conflit entre une conception du genre comme identité et découverte de soi et les conceptions du sexe comme réalité biologique binaire. Ces conceptions sont toujours actives dans le sens commun et dans les cadres d'analyse de différents acteurs, dont certains organismes et associations féministes adoptant une lecture en termes de rapports sociaux de sexe. Au niveau des pratiques

quotidiennes au sein des organisations, un document tel que les Lignes directrices relatives aux élèves transgenres de la Commission scolaire de Montréal (CSDM, 2016) vient appuyer l'idée du déploiement de la nouvelle conception du sexe/genre. On y présente le sexe comme une assignation à la validité douteuse, et on décrète que l'identité de genre exprimée par l'élève est le seul critère déterminant le traitement en ce qui concerne la différence des sexes.

Authenticité

Qu'est-ce que le sexe et le genre aujourd'hui? Il est certain que nous n'avons pas pu ici répondre à une question aussi complexe. Cependant, au Québec, et cela est vrai de façon grandissante dans tout l'Occident, la distinction classique entre le sexe biologique et le genre comme réalité sociale s'efface pour laisser place au genre comme sexe véritable et comme découverte de soi dans la régulation des comportements rattachés à la différence sexuée.

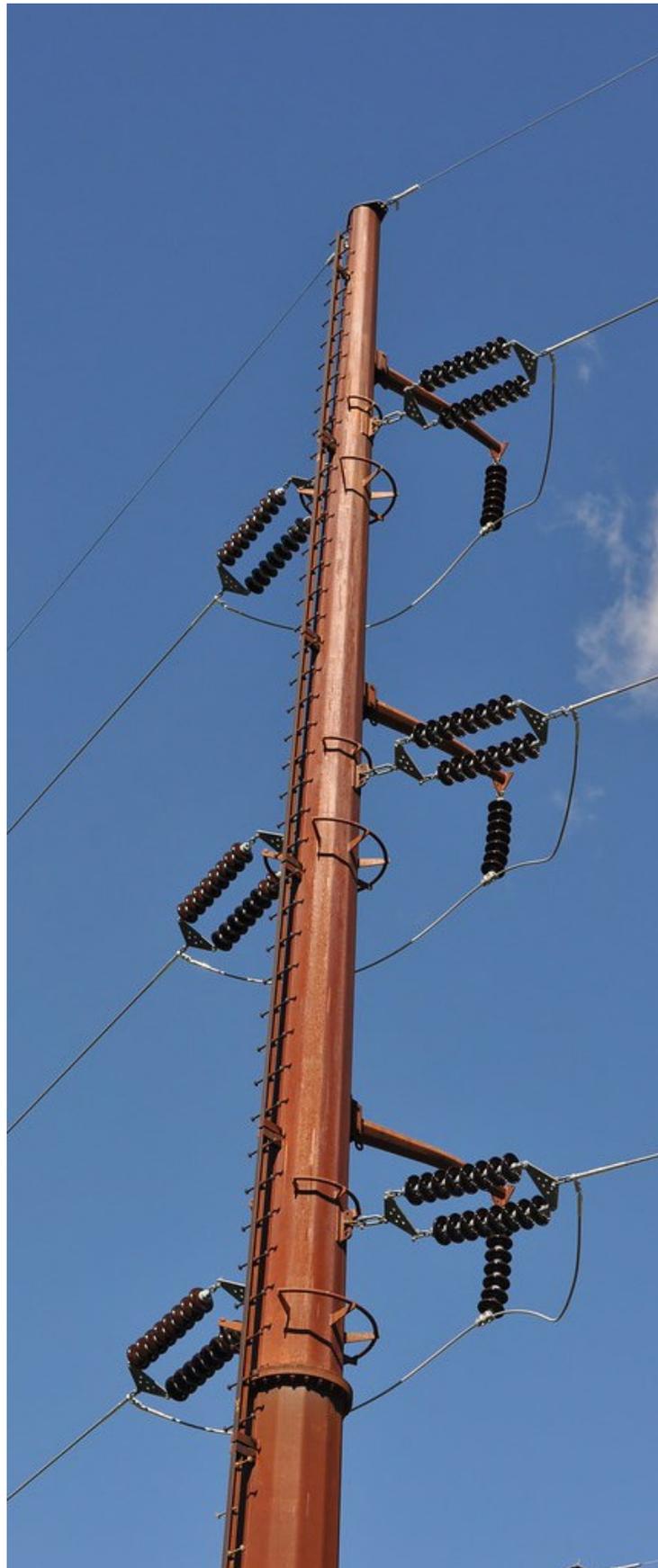
On pourrait objecter qu'il ne s'agit que d'un état d'exception visant l'accommodation et l'inclusion des personnes trans, le reste de la population n'étant pas affecté par cette nouvelle conception. Ce serait cependant mettre de côté la progression réelle qui s'est effectuée dans les discours disponibles pour comprendre le sexe et le genre. À travers l'explication de la réalité trans, le genre prend la forme d'un vécu subjectif de la différence des sexes, susceptible d'une infinité de configurations. Le sexe biologique n'est alors pas tant remplacé qu'il est déclassé en termes de pertinence dans un monde où dominent l'authenticité individuelle et l'hybridation. On peut ainsi toujours être homme ou femme depuis sa naissance, mais ce constat n'a plus la valeur d'une vérité objective et immuable: il est en effet toujours susceptible d'une invalidation empirique par l'expression d'une identité de genre autre, soit la manifestation d'une vérité d'un niveau supérieur.

Notes

1. Par exemple, les modèles transaffirmatifs de Arlene Istar Lev et Lin Fraser.
2. Commission des droits de la personne du Québec c. Anglsberger, 1982 et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse c. Maison des jeunes A..., 1998 CanLII 28 (QC TDP).
3. Sheridan v. Sanctuary Investments, 1999 BCHRT 4 (CanLII), Mamela v. Vancouver Lesbian Connection, 1999 BCHRT 51 (CanLII), Vancouver Rape Relief v. British Columbia (Human Rights Commission), 2000 BCSC 889 (CanLII), Nixon v. Vancouver Rape Relief Society, 2002 BCHRT 1 (CanLII) et Forrester v. Peel (Regional Municipality) Police Services Board et al, 2006 HRTO 13 (CanLII).
4. Corrêa, Sonia et al., Les principes de Jogjakarta, 2007, Hogan v. Ontario (Health and Long-Term Care), 2006 HRTO 32 (CanLII) et XY v. Ontario (Government and Consumer Services), 2012 HRTO 726 (CanLII).
5. J'ai développé plus en détail sur ce discours dans Labarge-Huot, Étienne (2020) *op. cit.* Chapitre 5.

Références

- American Psychiatric Association (2013), *Diagnostic and statistical manual of mental disorders: fifth edition*.
- Cole, Collier M. et Walter J. Meyer (1998), «Transgender behavior and DSM IV», dans Dallas Denny (dir.), *Current concepts in transgender identity*, Shrewsbury, Garland Publishing.
- Coleman, Eli (2009), «Toward Version 7 of the World Professional Association for Transgender Health's Standards of Care», *International Journal of Transgenderism*, 11 (1), p. 1-7.
- Commission scolaire de Montréal (2016), *Lignes directrices relatives au soutien des élèves transgenres*, Montréal, Commission scolaire de Montréal.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2007), *De l'égalité juridique à l'égalité sociale: vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*, Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- Devor, Holly (1998), «Sexual-orientation identities, attractions, and practices of female-to-male transsexuals», dans Dallas Denny (dir.), *Current concepts in transgender identity*, Shrewsbury, Garland Publishing, p. 249-276.
- Feinberg, Leslie (1992), *Transgender liberation: a movement whose time has come*, New York, World View Forum.
- Green, Jamison (1998), «FTM: An emerging voice», dans Dallas Denny (dir.), *Current concepts in transgender identity*, Shrewsbury, Garland Publishing.
- Hubbard, Ruth (1998), «Gender and genitals: constructs of sex and gender», dans Dallas Denny (dir.), *Current concepts in transgender identity*, Shrewsbury, Garland Publishing.
- Labarge-Huot, Étienne (2020), *De la transsexualité à la variance de genre : éléments pour une généalogie de l'expérience contemporaine des identités trans au Québec* (Mémoire de maîtrise), Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Meyerowitz, Joanne (2002), *How sex Changed*, Cambridge, Harvard University Press.
- Pauly, Ira (1969), «Adult manifestation of male transsexualism», dans Green, R. et John Money (dir.), *Transsexualism and Sex Reassignment*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- Serano, Julia (2007), *Whipping Girl: A Transsexual Woman on Sexism and the Scapegoating of Femininity*, Berkeley, Seal Press.
- Stryker, Susan (2006), «(De)Subjugated Knowledges: An Introduction to Transgender Studies», dans Susan Striker et Stephen Wittle *The Transgender Studies Reader*, Londres, Routledge, pp. 1-17.
- World Professional Association for Transgender Health (2012), *Standards de Soins pour la santé des personnes transsexuelles, transgenres et de genre non-conforme : 7^e version*.
- Zucker, Kenneth J., et Anne Lawrence (2009), «Epidemiology of Gender Identity Disorder: Recommendations for the Standards of Care of the World Professional Association for Transgender Health», *International Journal of Transgenderism*, 11(1), p. 8-18.



DOSSIER

Crédit: US Intermountain Forest Service. Certains droits réservés. ©

Les femmes en situation d'itinérance en France et au Québec

Mixité, non-mixité et vulnérabilités de genre

Marine Maurin

Enseignante chercheure, sociologue
École nationale des Solidarités, de l'Encadrement
et de l'Intervention sociale (ENSEIS)

Membre collaboratrice du CREMIS

DOSSIER



Crédit: Karen and Brad Emerson. Certains droits réservés. ©

L'itinérance a longtemps été pensée comme un phénomène masculin. Cette représentation collective genrée est pourtant déconnectée des réalités vécues. On sait que les femmes vivent aussi des situations d'itinérance, mais qu'elles sont souvent rendues « invisibles » (Bellot et Rivard, 2017). Cette invisibilisation sociale est liée à plusieurs dynamiques et logiques d'actions. Tout d'abord, la légitimité androcentrée des recherches sur l'itinérance a participé à ne pas prendre en compte les femmes : moins nombreuses que les hommes à vivre ces situations, l'expérience masculine a été conçue comme la norme (Chaubaud-Rychter, 2010).

Ensuite, du côté des politiques sociales, paradoxalement, la prise en compte des femmes en raison de leur vulnérabilité a engendré une invisibilisation de leur condition ainsi qu'une réaffirmation des normes de genre (Marpsat, 1999; Mayol, 2012; Passaro, 1996). Par exemple, Maryse Marpsat parle d'« avantage sous contrainte » pour montrer comment les femmes sont hébergées selon des temporalités plus longues que les hommes mais à la condition d'accepter de « retourner au foyer » et d'investir la sphère domestique. Enfin, les femmes en situation d'itinérance se rendent invisibles elles-mêmes la plupart du temps pour se protéger et éviter la stigmatisation. En effet, elles mettent en œuvre des stratégies et tactiques pour se rendre anonymes, notamment dans la nuit urbaine : circulation dans la ville, utilisation des transports en commun la nuit, ne pas dormir, etc. (Laberge *et al.*, 2000; Maurin, 2017a).

Ces différentes logiques participent de l'invisibilité sociale, entendue comme un processus qui empêche la participation à la vie publique du fait de l'indifférence, voire de l'ignorance de ces vies (Le Blanc, 2015). Cet article s'inscrit dans le prolongement de ces travaux qui interrogent l'invisibilisation sociale des femmes en situation d'itinérance. Pour comprendre ce processus, il s'agit ici d'analyser précisément comment l'organisation des systèmes d'assistance participe de leur (in)visibilisation.

Méthodologie

Pour comparer méthodologiquement les grammaires de l'assistance en France et au Québec, l'enquête ethnographique dans des lieux d'accueil et d'hébergement a été privilégiée. Soutenue par des observations au long cours (entre 2011 et 2016 en France et au Québec), ce travail d'enquête a été complété par des entretiens avec des professionnels du social et des femmes en situation d'itinérance (61) ainsi que par l'analyse de la littérature grise produite parfois par les structures d'accueil et d'hébergement. Ces différents matériaux ont permis de considérer à la fois les situations de prise en charge, les expériences vécues par les femmes et les professionnels ainsi que les logiques d'action organisant le système de l'assistance.

C'est dans cette perspective que la démarche comparative internationale prend tout son sens. Elle n'est pas un objectif en soi, mais une démarche (Paugam *et al.*, 2012) qui permet de comprendre et d'expliquer les traitements sociaux réservés à une population qui vit des situations-limites, c'est-à-dire qui expérimente des situations extrêmes «dans des univers où l'emprise physique ou sociale limite le champ d'action et de paroles des individus» (Roy *et al.*, 2018, p. 5). En effet, la comparaison de l'assistance en France et au Québec a permis de rendre visible l'existence de deux «grammaires sociales», «grammaire sociale» étant entendu comme «l'ensemble des règles à suivre pour être reconnu dans une société comme sachant agir et juger correctement» (Lemieux, 2009, p. 26). Ce concept, utilisé par la sociologie pragmatique, permet d'insister sur des lignes d'action partagées et leurs justifications dans des situations données. Il permet de révéler l'existence de règles (morales) – explicites ou implicites – qui encadrent l'action et qui lui donnent du sens.

Dans le cadre de l'assistance aux sans-abri et grâce à une ethnographie comparative menée dans des lieux d'accueil et d'hébergement en France et au Québec, nous avons donc pu repérer deux grammaires sociales différenciées dont le genre est un déterminant central : la grammaire de la mixité des catégories de sexe en France et la grammaire de la non-mixité des catégories de sexe au Québec¹. Cet article vise donc à décrire ces deux grammaires de l'assistance qui se basent sur la bi-catégorisation des sexes afin d'expliquer les logiques d'action qui en découlent et en quoi elles participent à rendre visible ou non l'itinérance des femmes.

Détresse

Aujourd'hui, en France, l'assistance auprès des personnes sans abri s'ancre dans la grammaire sociale de la mixité qui induit la coprésence des hommes et des femmes en situation d'itinérance dans un même espace social. Cette grammaire sociale s'est construite progressivement au cours du XX^e siècle aux

dépens de l'organisation parallèle des catégories de sexe en vigueur dans les premiers asiles de nuit (première ressource d'hébergement gratuit) créés à la fin du XIX^e siècle. Cette séparation des catégories de sexe impliquait des traitements différenciés : dans les asiles de nuit, les femmes recevaient la soupe le matin et le soir, alors que les hommes en bénéficiaient uniquement en hiver (Katz, 2015). À cette époque, cette assistance par l'abri s'accompagnait d'une assistance par le travail (les refuges-ouvriers) qui instituait une division sexuelle du travail : alors que les femmes s'appliquaient à la couture et au repassage, les hommes, eux, menaient des travaux de menuiserie. Cette grammaire sociale traduisait une normativité sociale profondément indexée à des normes de genre et à une police des comportements.

Depuis les années 1970, plusieurs logiques sociales ont participé à la transformation de cette grammaire de l'assistance. De façon contre-intuitive, on peut tout d'abord relever l'importance du mouvement féministe, et notamment de la dernière génération de féministes (Henneron, 2005) qui a impulsé la culture publique de la mixité. D'une séparation des catégories de sexe généralisée dans la plupart des institutions sociales, «la mixité devient le principe de gestion de la différence des sexes dans l'égalité : la conception républicaine française de la citoyenneté, une fois élargie aux femmes, implique un abandon de la référence sexuée» (Zaidman, 1996, p. 26). Il s'agit dès lors et progressivement, dans l'assistance, de prendre en charge des individus et non plus des hommes ou des femmes. C'est notamment ce que précise Charlie, éducateur dans un accueil de jour : «avant qu'on prépare cet entretien, je n'avais jamais pensé à la spécificité homme ou femme. C'est plus, c'était plus déjà en fonction de la personne, comment elle arrive, qu'est-ce qu'elle montre, voilà. Et ensuite, je ne suis pas bien clair. Mais la mission première de l'accueil, c'est accueillir la personne homme ou femme, quelle qu'elle soit. Et après c'est une donnée qui vient se rajouter quand elle dépose un peu son vécu, son histoire, en fonction des échanges qu'on a avec la personne quoi. Mais, voilà, de prime abord, [...] la question du sexe je trouve



Crédit : Alan Levine. Certains droits réservés. CC

qu'elle est peu présente, en tout cas pour moi dans ma pratique.»

Les catégories de sexe «femme» et «homme» auparavant centrales dans l'assistance tendent à s'effacer au profit de la figure de l'individu, et plus particulièrement de la personne en «détresse». En effet, à côté de la logique de l'égalité des sexes, celle de la sensibilité humanitaire face à l'exposition publique de la misère (Pichon, 2005) va favoriser la disparition et l'invisibilisation des catégorisations de sexe dans l'assistance et de leur traitement *a priori* différencié. La notion de détresse devient centrale (Gardella, 2014) et rompt avec les ciblage de l'aide sociale ainsi que la catégorisation des publics de l'assistance (sexe, âge, origine sociale, géographique, etc.). Les individus, hommes et femmes, qui vivent des situations d'itinérance, ne sont plus perçus comme un danger pour la société, mais avant tout comme étant en danger face à la mort de froid et à la désocialisation qui les guettent.

Cette sensibilité humanitaire s'inscrit dans le droit : «toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence». Elle s'observe également dans les discours des intervenants sociaux qui qualifient les usagers de leur dispositif de «personnes en détresse» ou encore de «personnes souffrantes». Certains insistent d'ailleurs sur le fait que les catégories de sexe ont

peu d'importance dans la relation d'aide. La personne est donc d'abord vue à partir de ces souffrances.

L'individualisation de la prise en charge et de la relation d'aide semble se détacher de ces rapports de genre. On peut émettre l'hypothèse, à l'appui des travaux sur la psychologisation du travail social (Bresson, 2006; Ion, 2005), que la focalisation sur la catégorie de «personne souffrante» obère les rapports sociaux qui débordent les individus et sur lesquels les intervenants ont peu de prise. En effet, ces derniers, lorsqu'ils qualifient leur travail, insistent notamment sur l'importance de l'écoute et de la présence sociale plus que sur les inégalités sociales, comme c'est le cas de Corinne (éducatrice spécialisée) : «ce qui est important, c'est pas forcément ce que l'on fait mais plutôt d'être là, d'écouter».

Enfin, dans cette grammaire de l'assistance, le concept de «dignité», loin d'être nouveau, est devenu une catégorie importante de l'action publique concernant le logement et le système de l'hébergement. Dans le cadre de la politique publique «d'humanisation des centres d'hébergement» menée en France depuis 2008, c'est l'architecture même des centres d'hébergement qui est visée, et en particulier les dortoirs qui sont perçus comme des vestiges d'un passé archaïque de la prise en charge des plus pauvres. Financées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), les associations qui gèrent les centres d'hébergement s'appliquent à faire disparaître les grands dortoirs au profit de chambres individuelles ou de petite capacité.

On peut alors avancer que les dynamiques d'égalité des sexes, de focalisation de l'intervention sociale sur la personne souffrante ainsi que la transformation architecturale des hébergements facilitent la mise en œuvre de la mixité des catégories de sexe, l'absence de traitement différencié et, par la même occasion, l'invisibilisation des rapports de genre. En tout cas, le genre n'est pas une règle constitutive de cette grammaire de l'assistance.

Aménagements spatio-temporels

Néanmoins, la grammaire de la mixité ne signifie pas pour autant une indifférenciation entre les femmes et les hommes. En effet, s'ils sont accueillis dans des lieux communs – de plus en plus individuels – des séparations persistent. La mixité progressive depuis les années 1970 et effective depuis les années 2000 laisse entrevoir des aménagements institutionnels genrés qui font écho à un autre rapport social considéré comme problématique : la sexualité. C'est en vue de «protéger» les femmes des agressions sexuelles, suivant une logique hétéronormative, que plusieurs aménagements institutionnels sont mis en œuvre dans les espaces nocturnes : dortoirs séparés, étages réservés pour les femmes et les hommes. Ils semblent être totalement acceptés et même valorisés par les femmes hébergées. Comme l'exprime Manon : «On





Crédit: Jocelyn Erskine-Kellie. Certains droits réservés. ©

DOSSIER

est libre du moment qu'on respecte le voisinage et qu'on respecte surtout de ne pas faire monter des hommes au deuxième étage alors que c'est un coin pour femmes et couples. Vous voyez ce que je veux dire? Y a une séparation. Par exemple, je reste au deuxième étage. Là-dessus, c'est strict, c'est comme ça. [...] Parce que par exemple, si un homme monte au deuxième étage, vu qu'il y a des femmes qui ont une chambre seule, comme moi, et qu'il rentre dans ma chambre : il peut se passer plein de choses! Il peut me tuer, il peut me violer, il peut se passer plein de trucs quoi! Par rapport à ça c'est interdit.»

D'autres aménagements spatiaux-temporels sont également mis en œuvre à la marge des institutions. Des «espaces femmes» sont proposés dans quelques accueils de jour en France afin de faciliter la venue des femmes dans des lieux mixtes mais néanmoins sur-investis par les hommes. C'est alors pour rendre visibles les femmes, d'une part, et pour limiter leur non-recours aux services, d'autre part, que ces initiatives sont créées.

Dans ces deux cas typiques, les aménagements spatio-temporels sont toujours réalisés pour les femmes. Ils montrent que ce sont les relations entre les femmes et les hommes qui sont perçues comme problématiques par les intervenants, car elles sont potentiellement marquées par des rapports de force qui rendent les femmes plus «vulnérables» (Lanzarini, 2003). En cela, même si la grammaire de la mixité dans l'assistance vise à rendre secondaire le genre, ces aménagements «ensemble-séparés» (Goffman, 2002) continuent de marquer et de fabriquer à bas bruit la différence.

Vulnérabilité

Au Québec et en particulier à Montréal, l'assistance envers les personnes en situation d'itinérance s'enracine principalement dans la grammaire de la non-mixité. Les catégories de sexe sont centrales dans l'assistance menée par les ressources communautaires. Elles déterminent l'entrée des usagers dans les dispositifs : les hommes peuvent être accueillis et hébergés dans des centres d'hébergement ou refuges pour hommes et les femmes bénéficient de leurs propres structures². À la différence de la France, le Québec n'a pas vécu de mouvement vers la mixité des catégories de sexe dans l'assistance. Ce qui ne signifie pas pour autant que la séparation revêt la même normativité genrée que celle du XIX^e siècle précédemment exposée. En effet, la justification de cette règle de la séparation se fonde sur une autre normativité sociale, elle aussi liée au genre, mais principalement axée sur la vulnérabilité des femmes liée aux inégalités et aux violences de genre (Maurin, 2017b).

Pour comprendre et expliquer cette grammaire, nous pouvons relever plusieurs logiques d'action et raisons d'agir. Comme pour la France, les mouvements féministes peuvent être considérés comme déterminants. Mais, à la différence du mouvement français qui a abandonné la référence sexuée au profit de l'individu neutre et universel en vue d'une égalité entre les sexes, le genre reste ici central dans la définition des individus. Dans cette perspective, le genre est à la fois défini comme une dimension de l'identité des individus et comme une modalité des relations sociales (Théry, 2010).

DOSSIER

«à la différence du mouvement français qui a abandonné la référence sexuée au profit de l'individu neutre et universel en vue d'une égalité entre les sexes, le genre reste au Québec central dans la définition des individus»

Crédit: Manto A. Pena. Certains droits réservés. ©



Tout d'abord, la catégorie de «femme», en tant que catégorie politique, a impliqué la création d'espaces autonomes pour les femmes. Cette modalité organisationnelle des espaces féministes et communautaires reste majoritaire. Cette pensée catégorielle est également typique des politiques publiques selon Connell. Elle peut être considérée comme «une première tentative de penser le genre. Elle a [d'ailleurs] inspiré plusieurs décennies de réformes dans l'éducation, le travail ou encore la santé visant à modifier les stéréotypes de genre ou à proposer des services spécifiques pour les femmes et les filles afin de compenser leurs ressources réduites» (Connell, 2014: 242). À Montréal, elle constitue également une règle centrale dans l'assistance pour les femmes et revêt plusieurs significations complémentaires : celle de la protection et de la sécurité ainsi que celle de l'émancipation.

Dans un premier temps, la dimension sécuritaire constitue un «allant de soi» pour les intervenantes. Elle ne fait pas l'objet de discussions ou bien de remise en question. Elle est ensuite principalement relevée par les femmes en situation d'itinérance qui reconnaissent la capacité des ressources communautaires, du fait de la séparation des sexes, à les protéger face au monde de la rue vécu comme violent et principalement masculin : «T'es obligée de sortir la journée quand tu es en refuge. Ça fait qu'essaie d'imaginer : je serais avec des hommes tout le temps, tout le temps, tout le temps. Je ne serais pas capable d'être avec des hommes tout le temps, tout le temps, tout le temps. Ils m'auraient tuée. Parce qu'il y a la protection pareil par ici, tu sais, c'est une forme de protection aussi pour les femmes. Ils savent qu'ils n'ont pas le droit de venir ici, ils savent qu'ils n'ont pas le droit de rester à la porte, ils savent qu'ils ne peuvent pas rentrer. Ça fait que là, eux autres, ils se disent dans leur tête : ben ces femmes-là, elles sont protégées.» (Femme en situation d'itinérance)

Ce mode d'organisation en non-mixité se justifie par les violences envers les femmes, vécues ou potentielles, dans la rue mais aussi dans la famille et plus largement dans la société. Ces violences structu-

relles, et la vulnérabilité sociale des femmes qui en découlent, justifient son existence : «Il y a un grand pourcentage de femmes qui ont subi des agressions sexuelles, de l'inceste, donc c'est nécessairement un moment pour se mettre à réfléchir au-delà de l'indispensable. Et c'est pas évident de te confier à un homme quand tu as vécu des abus sexuels [...] Et aussi on ne voit pas comment un homme pourrait avoir une perspective féministe. Il y a des hommes qui peuvent être très conscients, mais c'est important aussi l'expérience qu'on a en tant que femme pour pouvoir partager ou comprendre». (Intervenante d'une maison d'hébergement)

Dans le cadre de l'assistance auprès des femmes en situation d'itinérance, la non-mixité concerne également les intervenantes. Cette non-mixité «totale» (Marcillat et Maurin, 2018) favorise, selon les protagonistes, la relation d'aide et l'émancipation. Si elles n'ont pas expérimenté la rue – encore que certaines sont des «ex-itinérantes» – elles partagent, en tant que femmes, une même expérience d'oppression en raison de leur catégorisation sociale. En cela, ces intervenantes deviennent des «professionnelles du proche» et se servent de leurs savoirs expérientiels (Gardien, 2019) pour apporter de l'aide. Cette perspective de la proximité comme soutien social est perçue par les intervenantes comme un levier pour l'émancipation des femmes. La grammaire de l'assistance au Québec est, dès lors, arrimée par les protagonistes (les aidantes et les aidées) à une analyse des vulnérabilités de genre qui constitue un «cadre de référence disponible pour identifier le trouble» (Emerson et al., 2012, p.75), pour analyser les situations et y répondre.

(In)visibilité et (non)reconnaissance

Dans le cadre de l'assistance aux personnes sans abri, nous avons repéré deux grammaires sociales. Celles-ci se distinguent sur une règle constitutive : dans la grammaire de la mixité, l'appartenance à une catégorie de sexe est secondaire et ne participe pas de l'aide apportée; dans la grammaire de la non-mixité, l'appartenance à une catégorie de sexe et en particulier à celle de «femme» est au cœur des raisons d'agir.

Cette différence majeure de l'assistance et ses justifications participent à qualifier les individus et leur place dans l'assistance, et à rendre visible ou bien à invisibiliser l'itinérance des femmes ainsi que les inégalités de genre. En effet, en France, l'itinérance des femmes n'est pas un problème public. Elles tendent à être prises en charge «comme» les hommes et à partager les lieux d'accueil et d'hébergement avec eux et en cela à être invisibilisées en raison de la concentration de l'intervention sur l'individu. Cette grammaire sociale a été favorisée par des politiques sociales qui insistent sur la dignité des personnes et l'individualisation de la relation d'aide. Néanmoins, on observe quelques arrangements entre les sexes, sou-



Crédit : Jamie Anderson. Certains droits réservés. ©

DOSSIER

vent situés à la marge des institutions, et visant particulièrement les femmes, considérées comme «vulnérables».

Inversement, dans le contexte québécois, l'itinérance des femmes est un problème public. L'analyse différenciée selon les catégories de sexe, utilisée dans d'autres politiques sociales, tend à prendre en compte les situations des femmes (Connell, 2014) et à proposer des réponses spécifiques qui participent à leur visibilité et à la reconnaissance de l'itinérance des femmes. Celles-ci reposent notamment et en premier lieu sur la non-mixité. Favorisée par les mouvements des femmes ainsi que par l'analyse structurelle des rapports de genre, cette règle constitutive de l'assistance reconnaît dès lors l'importance des violences envers les femmes ainsi que leurs conséquences en termes de vulnérabilités sociales. Dans ce cas, l'intervention se concentre sur les violences de genre, ce qui risque parfois d'engendrer par la même occasion une invisibilisation des autres problèmes vécus.

Notes

1. Nous reprenons ici la distinction analytique proposée par West et Zimmerman pour appréhender la fabrique du genre. En effet, ces auteurs distinguent le «sexe» qui renvoie au sexe biologique «mâle» ou «femelle», les catégories de sexe «femme» et «homme» qui correspondent notamment à l'apparence physique des individus et au langage que nous utilisons pour les classifier. Enfin, le concept de genre englobe finalement les catégories de sexes et les dépassent puisqu'il est «un accomplissement, une propriété en cours de réalisation de l'action située [...] il s'agit d'un faire situé, réalisé en la présence virtuelle ou réelle d'autres individus qui sont présumés être orientés en direction de sa production» (West et Zimmerman, 2009: 35).
2. À l'exception des ressources pour jeunes et pour personnes âgées. Cette distinction mériterait d'ailleurs d'être analysée sous le prisme de l'intersectionnalité des rapports sociaux, dont l'âge semble être un élément déterminant.

Références

- Bellot, Céline et Jacinthe Rivard, 2017, «Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative», *Criminologie*, 50(2), p. 95-121.
- Bresson, Maryse (dir.), 2006, *La psychologisation de l'intervention sociale : mythes et réalités*, Paris, L'Harmattan.
- Chabaud-Rychter Danielle (dir.), 2010, *Sous les sciences sociales, le genre : relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour*, Paris, La Découverte.
- Connell, Raewyn, 2014, *Masculinités : enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Amsterdam Editions.
- Emerson, Robert M., Messinger Sheldon, 2012, «Micro-politique du trouble. Du trouble personnel au problème public», in Cefai Daniel, Terzi Cédric (dir.), *L'expérience des problèmes publics*, Paris, EHESS, p. 57-81.
- Gardella, Edouard, 2014, *L'urgence sociale comme chronopolitique. Temporalités et justice sociale de l'assistance aux personnes sans abri en France depuis les années 1980* (Thèse de doctorat), Cachan, Ecole normale supérieure de Cachan.
- Gardien, Ève, 2019, «Les savoirs expérientiels : entre objectivité des faits, subjectivité de l'expérience et pertinence validée par les pairs», *Vie sociale*, 25-26(1-2), p. 95-112.
- Goffman, Erving, 2002, *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute.
- Henneron, Liane, 2005, «Être jeune féministe aujourd'hui : les rapports de génération dans le mouvement féministe contemporain», *L'Homme & la Société*, 158(4), p. 93-111.
- Ion, Jacques (dir.), 2005, *Travail social et «souffrance psychique»*, Paris, Dunod.
- Katz, Lucia, 2015, *L'avènement du sans-abri : histoire des asiles de nuit, 1871-1914*, Paris, Libertalia.
- Laberge, Danielle, Daphné Morin et Shirley Roy, 2000, «L'itinérance des femmes : les effets convergents de transformations sociétales», in *L'errance urbaine*, Sainte-Foy, Multimondes, p. 83-99.
- Lanzarini, Corinne, 2003, «Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide

DOSSIER

- sociale», *Cahiers du genre*, 35, p. 95-115.
- Le Blanc, Guillaume, 2015, *L'invisibilité sociale*, Paris, PUF.
- Lemieux, Cyril, 2009, *Le devoir et la grâce*, Paris, Economica, Études sociologiques.
- Marcillat, Audrey et Marine Maurin, 2018, «Singularisation, différenciation : pratiques de la (non)mixité dans l'intervention sociale auprès des personnes sans abri», *Nouvelles Questions Féministes*, 37(2), p. 90-105.
- Marpsat, Maryse, 1999, «Un avantage sous contrainte. Le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri», *Population*, 54(6), p. 885-932.
- Maurin, Marine, 2017a, «Femmes sans abri : vivre la ville la nuit - Représentations et pratiques», *Les Annales de la recherche urbaine*, 112, p. 139-149.
- Maurin, Marine, 2017b, *Le genre de l'assistance. Ethnographie comparative de l'accueil des femmes sans abri (Saint-Etienne/Montréal)* (Thèse de doctorat), Saint-Étienne, Université de Lyon - Jean Monnet - Saint-Etienne.
- Mayol, Séverine, 2012, *Devenir un bon pauvre. Analyse genrée de la prise en charge des personnes sans domicile* (Thèse de doctorat), Paris, Université Paris Descartes.
- Passaro, Joanne, 1996, *The unequal homeless : men on the streets, women in their place*, New York, Routledge.
- Paugam, Serge et Cécile Van de Velde, 2012, «Le raisonnement comparatiste», in Paugam, Serge (dir.) *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, Quadrige, p. 357-376.
- Pichon, Pascale, 2005, «Intervention d'urgence et désocialisation : éléments généalogiques», in Ion Jacques (dir.), *Travail social et souffrance psychique*, Dunod, p. 59-92.
- Roy, Shirley, Dahlia Namian et Carolyne Grimard (dir.), 2018, *Innommables, inclassables, ingouvernables: aux frontières du social*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 251 p.
- Théry, Irène, 2010, «Le genre : identité des personnes ou modalité des relations sociales?», *Revue française de pédagogie*, 171, p. 103-117.
- West, Candace et Don H. Zimmerman, 2009, «Faire le genre», *Nouvelles Questions Féministes*, 28(3), traduit par Fabienne Malbois, p. 34-61.
- Zaidman, Claude, 1996, *La mixité à l'école primaire*, Paris, L'Harmattan.



Crédit: IBL

Invitation au théâtre

Si un jour je meurs, ce ne sera pas une surprise

Maud Gendron-Langevin

Professeure, École supérieure de Théâtre, UQÀM
Membre du CREMIS

Andréanne Côté

Médecin en soins palliatifs,
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

Mélanie Vachon

Professeure, Département de psychologie, UQÀM

Chantal Grenier

Dramaturge, Théâtre Exaltempo

RETOURS

Josianne – *Un soir où j’attendais Sacha pour aller voir sa patiente, Marie, chez elle, un couple marchait dans le corridor de l’hôpital. Quand ils sont passés près de moi, j’ai entendu la femme dire à l’homme «Tu sais André, si un jour je meurs, va falloir que tu y penses à...». J’avoue que j’ai arrêté d’écouter.*

«Si un jour je meurs»?

Comment peut-on mettre cette phrase au conditionnel? Connaissez-vous des gens qui ne meurent pas? Activement, je veux dire? Des gens qui sont en train de ne pas mourir? Toute leur vie.

Extrait de «Si un jour je meurs» de Chantal Grenier

Si l’expérience d’une œuvre d’art est intime, le chemin parcouru en recherche basée sur l’art l’est tout autant. Il nous semblait donc important de témoigner, de manière un peu plus personnelle, de nos vécus respectifs, en tant qu’équipe interdisciplinaire, dans ce projet de longue haleine que nous tenterons de vous exposer et qui nous lie maintenant les unes aux autres.

Andréanne – En tant que médecin en soins palliatifs offrant des soins en hôpital, mais aussi à domicile, je côtoie de nombreux patients affligés d’une maladie incurable. Plusieurs d’entre eux sont en fin de vie. Leurs histoires, souvent touchantes, parfois poignantes, me rappellent la valeur de ce moment unique et l’importance des soins prodigués en cette période difficile pour les patients et leurs proches. À travers ces récits de vie, je suis témoin du tabou qui existe encore au sujet de la mort et des mythes qui perdurent à l’égard des soins palliatifs, retardant par le fait même des conversations essentielles.

Chantal – Mais pourquoi ne savais-je rien sur la fin de vie ? Force est de constater que socialement, on n’en parle que très peu. Il y a depuis plusieurs années une perte de sens dans la mort. Elle n’est plus accueillie comme une étape de l’existence que l’on partage dans des rituels entre amis et voisins afin de colmater le vide créé par le départ d’un être cher. Ces précieux instants en fin de vie ne devraient-ils pas nous permettre de nous connecter puisamment avec quelqu’un avant de le laisser partir ?

Mélanie – Œuvrer en tant que psychologue auprès des personnes en fin de vie et de leurs proches a transformé mon existence. C’est souvent par les plus grandes souffrances, qu’elles soient physiques, émotionnelles ou morales, que les individus se révèlent dans ce qu’ils ont de plus beau, de plus vrai, de plus touchant. Pendant mes années de pratique, je me suis souvent fait la réflexion que si la mort avait une seule bonne raison d’être, c’était bien celle de nous rappeler d’aimer sans mesure, sans tabou.

RETOURS

«Plus grand que nature, [le théâtre] déploie ses artifices pour nous révéler l'imaginaire individuel d'artistes et la parole collective qu'ils arrivent à saisir et à transposer à la scène.»

Maud – Le processus d'accompagnement méthodologique au Laboratoire créatif sur la fin de vie m'a permis de découvrir l'univers méconnu de la transition vers les soins de fin de vie. La lecture de la pièce et son interprétation sensible par des acteurs professionnels ont su résonner en moi et susciter des réflexions sur mes dynamiques familiales entourant la maladie et la mort. Ainsi, la chercheuse est elle-même transformée par l'objet de sa recherche. Cette idée ne sera sans doute pas étrangère à ceux et celles qui pratiquent la recherche qualitative et la recherche-création, mais elle mérite néanmoins d'être témoignée.

Le théâtre fascine par sa manière de toucher profondément par son échange humain, son caractère éphémère et son côté évocateur. Ce n'est pas la «vraie» vie qui se joue devant nous. Pourtant, son reflet métaphorique, symbolique et esthétique dépasse parfois la réalité. Le théâtre nous rappelle à nous-mêmes, à nos enjeux, à nos rêves, à la lumière en nous et à nos parts d'ombre. Plus grand que nature, il déploie ses artifices pour nous révéler l'imaginaire individuel d'artistes et la parole collective qu'ils arrivent à saisir et à transposer à la scène.

Les soins palliatifs visent le soulagement des patients atteints d'une maladie à pronostic réservé afin de leur offrir la meilleure qualité de vie possible jusqu'au moment du décès. Au Québec, la *Loi concernant les soins de fin de vie* précise le droit de toute personne dont l'état le requiert de recevoir des soins palliatifs de qualité, en temps opportun, et adaptés à ses besoins. Pourtant, jour après jour, de nombreux malades décèdent sans avoir eu accès aux soins dont ils auraient eu besoin, et ce en raison de méconnaissances, d'appréhensions, d'incompréhensions, de mythes et de tabous relatifs aux soins palliatifs de la part de la population générale, des patients eux-mêmes, de leurs proches et des professionnels de la santé. Cette forme de «palliphobie» se manifeste de diverses manières de part et d'autre de la relation soignant-soigné et a pour effet de limiter l'accès à de bons soins palliatifs pour des patients et familles dont la situation le requiert pourtant. La nécessité de sensibiliser les citoyens et de mieux former les professionnels de la santé à l'approche des soins palliatifs a été soulignée à maintes reprises dans la littérature et est à la source du projet de recherche dont il est question dans cet article.

Ce dernier porte en effet sur la création d'une pièce de théâtre sur la transition vers les soins de fin de vie. Ses assises méthodologiques reposent sur la recherche basée sur l'art, les données sont issues de sources variées. Financé par le programme pilote «Engagement» des Fonds québécois de recherche (FQR), il est porté par une équipe interdisciplinaire incluant une médecin en soins palliatifs, Andréanne Côté, une professeure en psychologie spécialiste du deuil, Mélanie Vachon, une dramaturge, Chantal Grenier, ainsi qu'une professeure en théâtre et dramathé-

rapeute, Maud Gendron-Langevin. Ensemble, elles ont créé le Laboratoire créatif sur la fin de vie au sein duquel le projet se déroule.

L'occasion

Andréanne Côté et Chantal Grenier se sont rencontrées au parc près de la garderie que leurs enfants fréquentaient. Les deux ont échangé sur leurs professions et sur les enjeux qui en découlent entre deux poussées de balançoire. L'une sur le constat que les soins palliatifs étaient méconnus du public et insuffisamment intégrés de manière précoce dans les approches de soins, l'autre sur la démarche de création d'une pièce de théâtre d'autofiction sur la maternité, ses tabous et ses universalités. Andréanne avait ainsi lancé à la blague, «Si jamais t'as envie d'écrire une pièce sur les soins palliatifs, un jour, tu me feras signe! En attendant, je veux bien discuter de maternité avec toi pour ta pièce!». À noter que cette dernière avait fait quelques années auparavant une maîtrise en sciences des religions à l'UQAM, avec une concentration en études sur la mort. Mélanie Vachon lui avait alors enseigné le cours intitulé *Phénomènes relationnels et confrontation à la mort* et ça avait cliqué, comme on dit... le hasard fait bien les choses. Ainsi, en 2017, les trois femmes se réunissaient et commençaient à échafauder le projet de création d'une pièce de théâtre ayant pour objectif de sensibiliser le public et de créer un espace de discussion sur la transition vers les soins de fin de vie.

Non moins par hasard, Andréanne a trouvé Maud Gendron-Langevin à l'aide d'une recherche par mots-clés dans le bannin de professeurs de l'UQAM, tout simplement. Lorsqu'Andréanne l'a contactée pour lui demander si cela l'intéressait de se joindre à son projet avec Mélanie et Chantal, Maud n'a pas hésité longtemps. Joindre la force esthétique et la puissance évocatrice du théâtre à celle de la recherche et de l'éducation populaire est une démarche qui existe depuis toujours, qui a fait ses preuves (Cho et al., 2009; Denzin, 2003) et qui l'intéresse particulièrement. Le théâtre permet de présenter de manière complète et sensible des enjeux, des faits et des expériences qui, s'ils étaient publiés sous forme de rapports de recherche, ne rejoindraient pas un public aussi vaste. Ainsi, contribuer à assurer une rigueur méthodologique dans le cadre d'une recherche-création était un défi qui lui plaisait.

Une méthodologie méconnue

La recherche basée sur l'art, essentiellement théorisée dans le monde anglo-saxon, a plusieurs dénominations pouvant confondre les chercheurs et les artistes s'y intéressant : *Arts-based research* (ABR), *Arts-based social research*, *Arts-based qualitative inquiry*, *Arts in qualitative research*, *Arts-based educational research*, *Arts-based health research*, *Performative inquiry*, *Arts-informed research*, *Research-based art*, etc. (Leavy, 2015, p.5). La première appellation, *Arts-based research* ou, en français, recherche basée sur l'art, est généralement perçue comme l'expression englobant toutes ses déclinaisons. Elle fait référence

à une approche inter/transdisciplinaire de la création et de la présentation de savoirs. Dans ses formes plus près des sciences sociales, l'art – dans le projet qui nous occupe, le théâtre – devient non seulement un outil de transfert de connaissance, mais aussi une véritable façon d'appréhender le savoir, une méthodologie permettant de générer, analyser et présenter les résultats (Leavy, 2015 ; Saldaña, 2011). Certains vont même jusqu'à avancer qu'il s'agit d'un nouveau paradigme de recherche, au même titre que la recherche quantitative ou qualitative (Barone et al., 2012 ; Chilton et al., 2014 ; Gerber et al., 2012 ; Leavy 2015). Mais ce débat sera pour une autre fois!

En théâtre, la nomenclature utilisée pour désigner la création de pièces de théâtre basées sur la recherche est aussi très vaste et principalement documentée dans la littérature anglophone : *Verbatim theatre*, *Performance ethnography*, *Ethnographic performance*, *Theatre of Fact*, *Ethnodrama*, *Ethnotheatre*, etc. (Norris, 2009 ; Saldaña, 2011). Au Québec, le théâtre documentaire, le docu-théâtre et théâtre documenté sont assez pratiqués par des artistes et compagnies contemporaines (la dramaturge Suzanne Lebeau, le Théâtre Porte-Parole, pour ne nommer qu'eux), pour que ces appellations existent en français.

Dans ce projet, le processus de création s'apparente particulièrement à l'*Ethnotheatre* (Saldaña, 2011; Mienczakowski, 2009) que nous traduisons par ethnothéâtre. Il s'agit d'une combinaison de la recherche ethnographique et de la recherche-crédation dont les processus s'apparentent parfois à la recherche participative. Il propose des allers-retours entre la recherche et la création, où les résultats (l'œuvre) sont soumis à la discussion et ensuite retravaillés. Un des objectifs avoués de l'ethnothéâtre est de mettre en lumière les enjeux propres à un groupe ou à un phénomène donné. Plusieurs types d'écriture existent en ethnothéâtre, que ce soit le collage de verbatim, la composition de personnages fictifs à partir d'entrevues et d'observations, l'utilisation d'un genre plus métaphorique ou réaliste. L'écriture du texte en lui-même peut être assurée par des personnes appartenant au groupe représenté ou vivant le phénomène étudié ou être confiée à un dramaturge professionnel. Il en va de même pour la représentation en scène : elle peut être portée par les participants à la recherche ou par des comédiens professionnels. Les choix en ce sens peuvent se justifier de plusieurs façons selon les contextes de création et de diffusion, leur portée et leurs objectifs, ainsi que par les compétences des chercheurs impliqués.

De par la genèse même du projet, l'écriture de la pièce «Si un jour je meurs» a été confiée à la dramaturge professionnelle, Chantal Grenier. La pièce de théâtre a été écrite à partir de verbatim d'entrevues de recherches existantes (menées notamment par Mélanie Vachon), d'entrevues et de groupes de discussion avec des soignants, des proches aidants et des patients en transition vers des soins de fin de



Crédit: JBL

RETOURS

vie (organisés et menés par Andréanne Côté). Des visites observationnelles en milieu hospitalier, en maison de soins palliatifs et à domicile avec Dre Côté ont également eu lieu avec l'accord des autorités locales et un engagement à la confidentialité de la part de la dramaturge. Les chercheuses-cliniciennes, Andréanne Côté et Mélanie Vachon, spécialistes des questions sur la fin de vie et sur le deuil, ont pu soutenir Chantal dans son écriture de manière à lui souligner les éléments incontournables à mettre de l'avant, ainsi que les enjeux cliniques, théoriques et éthiques associés au sujet de la pièce. Il s'agissait notamment des multiples facettes du deuil, du tabou social de la mort, de la charge émotionnelle liée à la maladie grave et aux processus décisionnels qu'elle implique (ex.: soignants, proches, patients confrontés à des choix difficiles qui se multiplient), des mythes liés aux soins palliatifs (ex.: ils accélèrent la mort), de la frontière floue de l'acharnement thérapeutique (ex.: formation/culture de la médecine contemporaine ou familles/patients qui exigent des soins disproportionnés), de la réalité et les limites de la médecine, etc.

Ce processus correspond à une démarche de recherche basée sur l'art où l'art et les données de recherche se nourrissent mutuellement. L'œuvre est créée à partir de résultats de recherches plus traditionnelles, issues des sciences sociales. Nécessairement, en traduisant la recherche qualitative en texte de théâtre, une nouvelle couche d'interprétation s'y ajoute et l'imprègne.

Extrait de la scène 5

Antoine : Non, non. Une boucle de programmation. Quand la même commande arrive et repart à la même place, à l'infini. Un cercle vicieux finalement.

Marcel : Ah ouin. (*un temps*) Comme quand on demande d'avoir un traitement, pis qu'on nous dit peut-être, pis qu'on demande encore, pis qu'on nous dit peut-être, pis qu'on nous le donne jamais.

Antoine : Papa...

Marcel : Ben quoi ? Y'arrête pas de me dire ici « C'est vous qui décidez ». Pis quand je dis « ben c'est décidé, donnez-moi de la chimio que je puisse retourner chez nous prendre des marches pis guérir mon cancer », on me dit «ah ben là c'est pas possible».

Antoine : Oui mais attends...

Marcel : J'ai pas d'affaire ici, j'ai jamais été malade de ma vie!

Antoine : Ben là papa, quand même. (*Prudent*) Dre Savaria m'a aussi parlé de «soins de confort». On pourrait se dire qu'on fait ça en attendant que tu ailles mieux ? Parce que là, t'es en oncologie, on bloque un lit...

Marcel (*en même temps qu'Antoine*) : M'a t'en faire, on bloque on lit ! J'ai l'droit d'être ici ! Ils vont pas me faire comme y'ont fait à ta mère dans leur maison de vieux, me transférer pour que je meure plus vite pis que j'arrête de «bloquer un lit»!

Antoine (*sans s'interrompre*) : ...mais on peut pas faire de chimio pis on peut pas retourner à la maison. Dre Savaria pense que ça ira pas en s'améliorant... Dans l'aile des soins palliatifs au moins tu pourrais...

Marcel (*il s'énerve*) : Arrête de me parler des soins palliatifs ! Dis à Dre Savaria qu'on essaie la chimio pareil pis...

Antoine : Mais — tu — peux — pas !

Marcel : J'peux — pas — quoi? J'peux pas essayer de vivre?

Un long temps. Ils se regardent. Antoine s'éloigne ne sachant plus quoi dire.

Marcel : Rendu là, je veux être sûr qu'on a tout essayé.

Antoine : Pourquoi qu'on n'essaierait pas de rien essayer pour que tu sois bien?

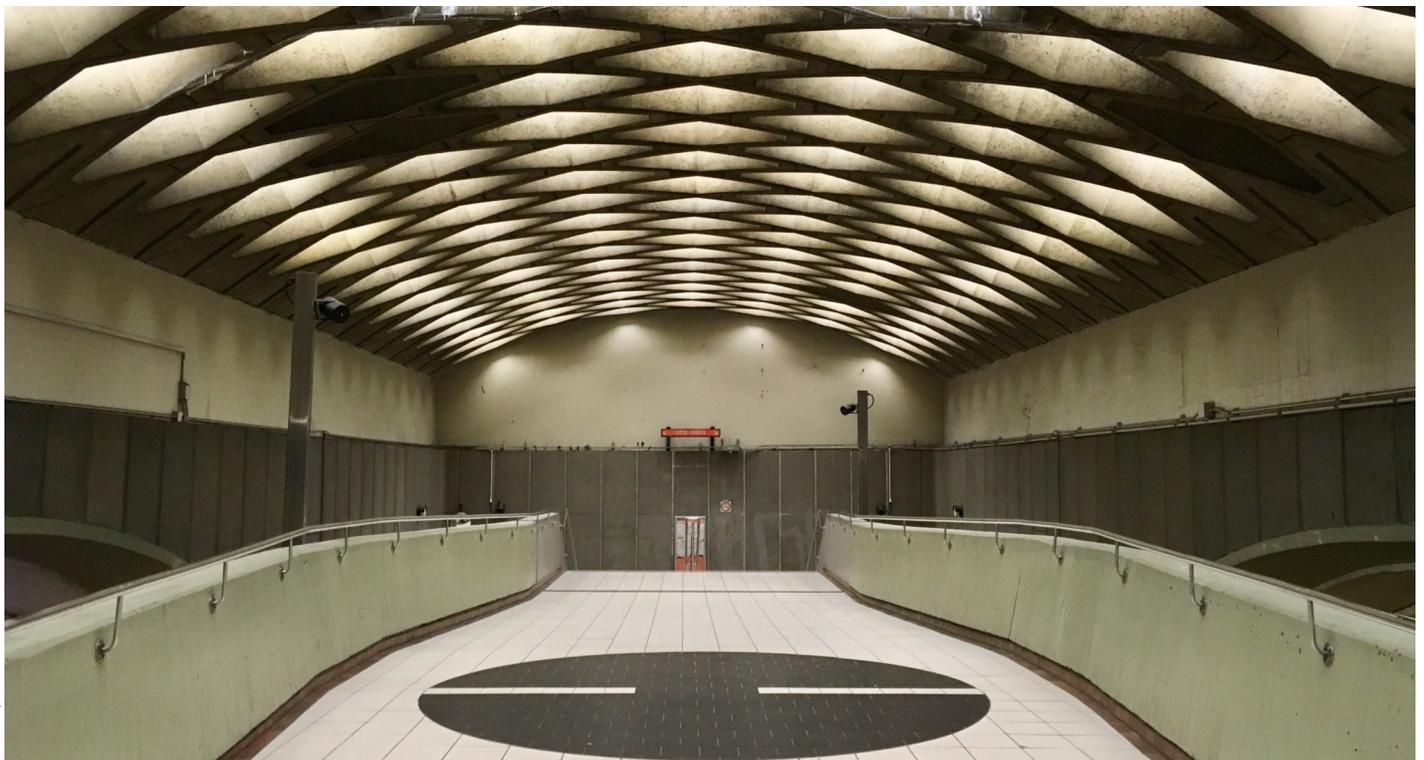
Un temps.

Marcel : Chu pas prêt.

Un temps.

Marcel : Mets-moi la game s'il te plaît.

Antoine met les nouvelles.



Le prisme de la beauté

Chantal Grenier a bénéficié d'une résidence d'écriture dans la Maison de soins palliatifs La Source bleue. Cette immersion lui a permis de ressentir, de vivre et d'observer les enjeux propres à ce moment charnière de l'existence : les deuils liés à la perte d'autonomie, le sentiment de culpabilité des proches, les craintes et les tabous entourant la mort, la peur de souffrir, les limites de la médecine curative, comment soutenir adéquatement les proches et la personne en fin de vie, la difficulté à référer en soins palliatifs, etc. À travers sa sensibilité d'artiste et son intelligence émotionnelle, elle a su capter ce qui lui semblait essentiel et le traduire pour la scène. Elle a analysé des paroles individuelles et les a combinées en composant des personnages fictifs permettant au plus grand nombre de spectateurs possibles de s'y identifier à un niveau ou à un autre. Ainsi, son processus d'écriture était-il, en soi, une étape de la recherche basée sur l'art. De fait, pour déterminer quels enjeux donner aux personnages de la pièce, pour définir quels genres de réactions ils pouvaient avoir afin de les rendre crédibles, une distillation et une analyse des données ont été faites. Une codification des données (thèmes, sous-thèmes, relation entre eux) s'est naturellement opérée (Cho et al., 2009; Leavy, 2015; Saldaña, 2011). Les résultats et la discussion de la recherche sont devenus la pièce de théâtre elle-même.

Poussons la réflexion plus loin. En recherche basée sur l'art, en ethnothéâtre plus précisément, et surtout quand il s'agit de puiser à même des récits de vie et des enjeux sociaux actuels, des étapes de validation doivent être faites une fois la première version de la pièce écrite (Mienczakowski, 2009; Saldaña, 2011). La pièce a donc été soumise à la lecture de personnes ciblées pour leurs expertises théoriques, cliniques et expérientielles. Ainsi, des soignant.es, proches aidant.es et chercheur.es ont relu et commenté le travail, permettant ainsi à Chantal de retourner à sa table à dessin. Ce cycle de relecture s'est opéré plus d'une fois et, au lot de personnes ciblées, s'est ajouté un spécialiste de la dramaturgie théâtrale, François Archambault, auteur professionnel reconnu par ses pairs. Ce dernier a été sollicité afin d'être le gardien de la théâtralité et de l'esthétisme... nous oserions même dire, de la beauté du récit.

Pourquoi choisir un médium artistique en recherche? Comme nous l'avons écrit d'entrée de jeu, parce que c'est puissant, évocateur et parfois provocateur. Si c'est bien fait, cela suscite des réactions émotionnelles, intellectuelles et physiologiques tant chez le spectateur que chez le créateur (Leavy, 2015). Ces ressentis ne peuvent laisser indifférent et ils suscitent l'envie de réagir. L'échange avec le public, lorsque possible, devient un lieu dialogique fécond où peuvent naître de nouvelles compréhensions du sujet (Sajjani, 2010). Ainsi, la forme d'art choisie, quelle qu'elle soit, l'est pour sa capacité à toucher les gens sur ce qu'ils ont de commun : leur capacité à ressentir. Le théâtre, plus spécifique-

ment, par le truchement de personnages et de techniques théâtrales tantôt recréant un certain réalisme, tantôt générant des images symboliques et métaphoriques, amène le spectateur à se positionner. Il s'identifie ou rejette, il capte certains éléments plutôt que d'autres, il acquiesce ou s'oppose, il apprend, il réactive des connaissances ou confirme ce qu'il sait, il s'ouvre à l'altérité, il est soumis à une lecture de la réalité qui lui est familière ou étrangère, il est conforté ou confronté... ou un peu de tout cela à la fois.

Et la beauté, dans tout ça? C'est elle qui génère des réactions inattendues tant physiologiques, qu'émotionnelles, qui ravive parfois des souvenirs ou stimule les rêves. Qui n'a pas déjà été ému par une pièce musicale, un passage de roman, le jeu d'un acteur ou une peinture? L'importance relative de la beauté ou de l'esthétisme est pourtant un sujet délicat lorsqu'il s'agit de recherche et de création puisqu'elle pose la question plus vaste des objectifs poursuivis (Cho et al., 2009; Saldaña, 2011; Rossiter et al., 2007) et des critères permettant d'en évaluer la qualité (Cho et al., 2009; Leavy, 2015). S'agit-il d'une pièce d'éducation populaire visant à soulever des débats et des discussions basées sur des données? S'agit-il d'une œuvre d'art qui tient en elle-même, sans explication ou autre objectif que celui de divertir son public – et tant mieux si cela le fait réfléchir? Est-ce possible de réconcilier ces tensions? Il semble qu'il n'y ait pas consensus, mais quelques pistes de réflexion peuvent nous guider.

Tension dialogique

Nous revenons ainsi aux notions de beauté et d'esthétisme et des objectifs pédagogiques poursuivis. En théâtre, certains s'amuse à dire qu'une pièce est la vie représentée en scène... mais en ayant d'abord pris soin d'enlever toutes ses parties ennuyantes ou insignifiantes. Saldaña (2003) ajoute avec éloquence que «l'objectif principal du théâtre est d'amuser – d'amuser les idées et d'amuser pour le plaisir.»¹ (p.220). En effet, comme artistes, nous sommes aussi responsables du public : qu'il assiste à un spectacle qui saura le captiver, qui saura potentiellement résonner en lui et l'ouvrir à de nouvelles réflexions et compréhensions. Or, comme chercheurs, nous avons également des responsabilités éthiques envers les participants de la recherche, puisque ce sont eux qui nourrissent le matériau artistique : ce sont leurs voix et leurs vécus qui sont représentés en scène, et on leur doit une certaine fidélité.

Une démarche comme la nôtre impose ainsi la quête d'un équilibre délicat entre la fidélité envers les données de recherche et l'importance de créer une pièce de théâtre qui soit engageante. Côté cour, une crainte fréquente des chercheurs et de certains participants est que les données soient noyées par l'histoire ou les artifices artistiques. Côté jardin, les artistes qui craignent que ces données ne prennent le pas sur l'œuvre et la rendent indigeste ou ennuyante. Saldaña, reconnaissant cette tension, pro-

RETOURS

«Côté cour, une crainte fréquente des chercheurs et de certains participants est que les données soient noyées par l'histoire ou les artifices artistiques. Côté jardin, les artistes qui craignent que ces données ne prennent le pas sur l'œuvre et la rendent indigeste ou ennuyante.»

pose qu'«avec la performance ethnographique [vienne] alors la responsabilité de créer une expérience informative et divertissante pour le public, qui soit esthétiquement solide, intellectuellement riche et émotionnellement évocatrice»² (2003, p.220).

L'équilibre n'est pas simple à trouver et ne fait consensus ni dans le milieu artistique ni dans celui de la recherche qualitative. Leavy, à la question de Saldaña au sujet de l'ethnothéâtre, «Mais est-ce de l'art?»³ (2011, p.203) répond plutôt «Que sert cet art?»⁴ (2015, p.272). Ces questionnements soulèvent l'importance de s'entendre sur les objectifs et les critères d'évaluation de l'œuvre.

Dans les critères d'évaluation de la qualité d'une recherche basée sur l'art les plus fréquemment nommés, mais tout de même encore contestés, Leavy (2015) mentionne l'esthétisme. Elle expose l'importance cruciale de la qualité esthétique de l'œuvre, voire de sa puissance esthétique, et mentionne que cette qualité est intimement liée à la réponse des publics et, conséquemment, à son utilité. Afin de toucher le public, de générer de l'empathie et de l'identification aux personnages et à leur propos, l'ethnothéâtre se doit d'être artistiquement de qualité tout en préservant la véracité des données rapportées.

Pour sa part, Mienzcakowski (2009) propose comme critère principal la vraisemblance sur scène, dans le jeu des comédiens et le propos de la pièce au regard du sujet représenté, sans besoin d'aller plus loin sur le plan esthétique. Certains ajoutent pourtant que la qualité esthétique du spectacle, la virtuosité des comédiens, l'utilisation judicieuse, créative et originale des techniques théâtrales doivent aussi être considérées. Elles permettent de représenter avec force et de manière parfois plus convaincante certaines données de recherche, que les mots ne sauraient exprimer aussi justement (Cho et al., 2009; Ackroyd et al., 2010; Snyder-Young, 2010).

Perspectives d'avenir

«Si un jour je meurs» est le fruit d'une démarche de recherche interdisciplinaire basée sur l'art. Le projet de recherche est actuellement au mi-temps de sa vie. La version actuelle de la pièce fait 59 pages, se découpe en 23 scènes qui exposent le vécu de six personnages liés les uns aux autres autour du fil conducteur de la fin de vie. Deux lectures publiques ont dû être annulées en mai et juin 2020 lorsque les théâtres ont été fermés en raison de la pandémie de la COVID-19. Cherchant à faire avancer la recherche, la webdiffusion d'une lecture publique a été privilégiée le 28 novembre 2020, générant plus de 2000 vues et pour laquelle près de 300 répondants ont rempli un questionnaire en ligne post-présentation. D'un point de vue méthodologique, la lecture publique s'inscrit comme étape de validation. Ainsi, les commentaires recueillis par le public permettront aux chercheuses de poursuivre leur démarche d'amélioration du texte et des enjeux traités. Normalement, lorsqu'une lecture de validation est faite en présence, le public est restreint et ciblé de manière à générer des



Crédit: Gord Webster. Certains droits réservés.

discussions représentatives des différentes voix que l'œuvre tente de porter. En raison du caractère virtuel de la présentation, un groupe de discussion, des échanges par courriel et le questionnaire en ligne ont été les supports privilégiés pour recueillir les rétroactions du public. L'analyse des résultats émanant de ces différents supports est en cours et nous notons déjà que l'hypothèse de la tension dialogique entre le côté didactique et le côté esthétique de la pièce semble se profiler à l'horizon. Par la suite, un cycle de travail d'écriture et de travail en laboratoire de création avec des comédiens permettra de mettre à l'essai les modifications proposées. Des répétitions publiques sont aussi prévues afin de recueillir des commentaires de membres de publics ciblés, par exemple des groupes de soignant.es, des étudiant.es en médecine ou en psychologie, des personnes âgées ou malades, leurs proches, ainsi que des artistes des arts vivants. Leurs réactions seront à leur tour utiles au parachèvement du texte et aux choix artistiques finaux.

En bout de piste, l'objectif est de produire une pièce de théâtre qui sera jouée dans des théâtres professionnels afin de rejoindre un public plus vaste. Cet exercice à la fois de vulgarisation scientifique et de création artistique vise à créer un dialogue avec la population, à générer un espace de discussion ouvert et sensible sur la mort, le deuil et les soins palliatifs. Nous espérons également utiliser des extraits de la pièce comme outil de formation de professionnels appelés à intervenir auprès d'une clientèle en soins palliatifs. Comme d'autres chercheurs avant nous (Colantonio et al., 2008; Gerber et al., 2012; Rossiter et al., 2007), nous nous intéresserons alors aux effets de la pièce de théâtre sur les publics : «Comment a-t-elle été reçue, perçue? Qu'en ont-ils retenu?». Nous verrons alors si le choix de ce véhicule de transmission de savoirs et d'ouverture au dialogue aura été le bon, et en quoi il l'aura été ou non.

Chantal – Alors que la lourdeur du sujet m'inquiétait, une forme de légèreté s'est imposée d'elle-même dans le processus de création, sans jamais diluer le sérieux des enjeux. Les personnages m'ont appris que même à un moment où la survie n'est plus possible, un mécanisme de défense s'impose parfois pour rendre la fin moins aride. À travers ce cheminement difficile, ceux qui s'ouvrent à la beauté de cette expérience en ressortent paradoxalement avec un recadrage plus juste, véridique et serein envers leur propre vie. C'est ce que j'ai tenté d'explorer à travers l'écriture de «Si un jour je meurs».

Andréanne – Grâce à une démarche rigoureuse et sensible, notre équipe dispose d'une position privilégiée pour livrer une œuvre théâtrale ancrée dans la réalité des patients, des soignants et des proches aidants. À terme, j'espère utiliser la pièce (en tout ou en partie) à des fins d'enseignement et de formation pour les futurs professionnels de la santé qui, tôt ou tard, seront confrontés à cette étape importante de la vie.

Mélanie – L'œuvre théâtrale «Si un jour je meurs» signifie pour moi non seulement la célébration de la créativité face à la fin de vie, mais aussi et surtout une manière de se lier les uns aux autres pour s'ouvrir à la possibilité que la mort ait quelque chose de beau et de bon à nous enseigner.

Maud – Au terme de son périple, le texte devenu théâtre, il m'est possible de l'espérer, saura initier un mouvement, une pensée critique et sensible collective sur un sujet qui nous touche tous à un moment ou à un autre de nos existences. Et un jour, on se retrouvera dans un théâtre et sa magie opérera. Il nous permettra de nous poser la question ensemble : Qu'est-ce que je veux vivre et comment je veux le vivre, «Si un jour je meurs»?

Notes

1. «Theatre's primary goal is to entertain—to entertain ideas and to entertain for pleasure.» (Saldaña, 2003, p. 220)
2. «With ethnographic performance, then, comes the responsibility to create an entertainingly informative experience for an audience, one that is aesthetically sound, intellectually rich, and emotionally evocative.» (Saldaña, 2003, p. 220)
3. «But is it art?» (Saldaña, 2011, p. 203)
4. «What is this art good for?» (Leavy, 2015, p. 272)

Références

- Ackroyd, Judith et John O'Toole (2010), *Performing Research: Tensions, Triumphs and Trade-offs of Ethnodrama*, Stoke on Trent, Trentham Books.
- Barone, Tom et Elliot W. Eisner (2012), *Arts-based research*, Thousand Oaks, Sage.
- Cho, Jeasik et Allen Trent (2009), «Validity criteria for performance-related qualitative work: toward a reflexive, evaluative, and coconstructive framework for performance in/as qualitative inquiry», *Qualitative Inquiry*, 15(6), p.1013-1041.
- Chilton, Gioia et Patricia Leavy (2014), «Arts-based research practice: Merging social research and the creative arts», in P. Leavy (dir.), *The Oxford handbook of qualitative research*, Oxford, Oxford University Press, p. 403-422.
- Colantonio, Angela, Pia C. Kontos, Julie E. Gilbert, Kate Rossiter, Julia Gray et Michelle L. Keightley (2008), «After the crash: Research-based theater for knowledge transfer», *Journal of Continuing Education in the Health Professions*, 28(3), p. 180-185.
- Denzin, Norman K. (2003), *Performance Ethnography: Critical Pedagogy and the Politics of Culture*, Thousand Oaks, Sage.
- Gerber, Nancy, Elizabeth Templeton, Gioia Chilton, Marcia Cohen Liebman, Elizabeth Manders et Minjung Shim (2012), «Art-based research as a pedagogical approach to studying intersubjectivity in the creative arts therapies», *Journal of Applied Arts and Health*, 3(1), p. 39-48.
- Leavy, Patricia (2015), *Method meets art: arts-based research practice*, New York, The Guilford Press.
- Mienozakowski, Jim (2009), «Pretending to know: ethnography, artistry and audience», *Ethnography and Education*, 4(3), p. 321-333.
- Norris, Joe (2009), *Playbuilding as Qualitative Research: A Participatory Arts-Based Approach*, Walnut Creek, Left Coast Press.
- Rossiter, Kate, Pia Kontos, Angela Colantonio, Julie Gilbert, Julia Gray, Michelle Keightley (2007), «Staging data: Theatre as a tool for analysis and knowledge transfer in health research», *Social Science & Medicine*, 66, p. 130-146.
- Saldaña, Johnny (2003), «Dramatizing data: A primer», *Qualitative Inquiry*, 9 (2), p. 218-236.
- Saldaña, Johnny (2011), *Ethnotheatre: Research from Page to Stage*. Walnut Creek, Left Coast Press.
- Sajani, Nisha (2010), «Mind the Gap: Facilitating Transformative Witnessing Amongst Audiences», in Phil Jones (dir.), *Drama as Therapy: Clinical Work and Research into Practice*, Londres, Routledge, p. 189-207.
- Snyder-Young, Dani (2010), «Beyond an "aesthetic of objectivity": Performance ethnography, performance texts, and theatricality», *Qualitative Inquiry*, 16(10), p. 883-893.

Relations de *care* et de pouvoir dans les régimes de protection au majeur

Décider pour autrui

Anne Perriard
Adjointe scientifique, Haute école de travail social,
HES-SO Genève

RETOURS

«je me suis toujours demandée à quel moment j'interviens. Enfin, jusqu'où... ? [...] Est-ce que c'est vraiment quelqu'un qui profite de lui ? Ou est-ce que finalement les deux profitent l'un de l'autre ? Et jusqu'où on laisse aller les choses et à quel moment... [...] Comment on peut juger qu'il est mieux sans la présence de ces personnes qu'avec ? [...] J'ai trouvé assez... assez compliqué. Et parce que, enfin, à nouveau, ça c'est un petit peu le problème ou le côté très délicat de la curatelle, c'est qu'on intervient, on restreint, on prive la personne de sa liberté.»
- Lucie, curatrice publique, Suisse

Cette citation d'une curatrice accompagnant des personnes sous régime dits de protection fait référence à la situation d'un homme de 82 ans chez qui des personnes en situation d'itinérance élisent régulièrement domicile. La travailleuse sociale reçoit des dénonciations et se demande à quel moment elle doit intervenir, se rendant compte que cette cohabitation représente aussi une forme d'échange, puisqu'elle répond à la solitude de ce monsieur.

Cette histoire constitue le point de départ d'un questionnement sur les relations de pouvoir inhérentes aux régimes dits de protection au majeur et les émotions qu'elles suscitent. Ces propos illustrent en effet toute la complexité de cette position et le doute suscité dans le processus de prise de décision pour autrui, spécifiquement lorsqu'il s'agit de personnes adultes dont les rapports d'autorité ne sont plus justifiés par la catégorisation par âge, généralement perçue comme naturelle et non remise en question, comme c'est le cas dans les relations entre adultes et enfants.

Cet article a pour objectif de rendre visible la pluralité des relations vécues par les personnes qui accompagnent des adultes sous curatelle, que ce soit au Québec ou dans le canton de Genève, en Suisse. Les régimes nommés de protection font vivre des tensions aux professionnelles et aux proches en les mettant face à deux types de pouvoir : le pouvoir de domination, ou *pouvoir sur*, et le pouvoir du *care* (Allen, 1998), ou *pouvoir avec*. Cette distinction entre deux formes de pouvoir met en lumière la complexité des liens d'interdépendance présents dans les dispositifs nommés de protection.

Pouvoir

Le pouvoir est communément envisagé en tant que relation asymétrique qu'on peut définir comme «la capacité de contraindre, par la force ou autrement, et de régir ou dominer les autres» (Rocher, 1986: 34). Dans le courant du XXe siècle, les sciences sociales ont principalement analysé des formes de *pouvoir sur* ou de domination, caractérisées par la capacité d'influencer la conduite d'autrui, même en dépit de leurs propres intérêts (Weber et al., 2013). Cette vision du pouvoir qui domine le champ des sciences sociales constitue également la perception prépondérante en société. Les pratiques en lien avec le *pouvoir sur* produisent ainsi un certain malaise lorsque l'autorité n'est pas justifiée par des normes sociales, notamment les normes d'âge distinguant les adultes des enfants. Les situations de curatelle au majeur illustrent ce difficile exercice du pouvoir.

Pourtant, le pouvoir peut également être conçu et vécu de manière positive. Par exemple, Naves (2020) distingue un pouvoir prédateur d'un pouvoir émancipateur, participatif et inclusif. Les théoriciennes du *care* offrent quant à elles des pistes pour penser le pouvoir en dehors de la domination et des connotations négatives qui lui sont attachées. Elles le définissent comme la capacité à se transformer et à transformer les autres et celle de se donner du pouvoir à soi-même et en donner aux autres (Allen, 1998). Elles se rapprochent de la perspective de l'*empowerment*, terme traduit en français par «autonomisation», qui met en lumière le processus sans toutefois référer à la notion de pouvoir, ou par «pouvoir d'agir», qui masque la dimension processuelle du concept en langue anglaise. Dans cette approche, le pouvoir est

défini comme une capacité ou une aptitude créative dont disposent les individus pour faire quelque chose, plutôt qu'une domination exercée sur les autres (Allen, 1998).

Autonomie

Ces visions féministes du pouvoir construisent la dépendance comme une relation nécessaire, potentiellement positive (Garrau et Le Goff, 2010) et réciproque. Elles reconnaissent les liens entre la vulnérabilité, la dépendance et l'interdépendance pour proposer des définitions alternatives de l'autonomie (Carlson, 2016), comme les situations de curatelle au majeur. En effet, le droit au fondement des régimes dits de protection se fonde sur une figure mythique de l'adulte à laquelle personne ne correspond tout à fait : un individu autonome et désincarné, conçu sans lien d'interdépendance, capable de satisfaire seul à toutes les attentes sociales liées à son statut (Eyraud, 2012; Perriard, 2021). Ce modèle normatif participe à renforcer le mythe de l'indépendance et nie les dimensions affectives, de *care* et de support mutuel qui caractérisent les vies humaines (Christman, 2004). Il associe de plus, de manière implicite, la dignité à la capacité d'être autonome (Kittay, 2011).

En réponse, le concept d'autonomie relationnelle (Mackenzie et al., 2000; Marcellini, 2019) permet de penser un individu dans un réseau d'interdépendance et de dépasser la construction individualiste de l'autonomie sur laquelle se fondent le droit et les régimes de protection. Dans cette perspective, l'élargissement du réseau d'interdépendance accroît l'autonomie des personnes.

La norme d'autonomie et le concept d'autonomie relationnelle constituent une clé pour comprendre la souffrance vécue par les personnes sous curatelle et les membres de leur famille ou leurs amies, que je nommerai les «proches». En effet, lorsqu'un régime de protection est institué pour un individu, les personnes qui l'entourent en subissent également des conséquences, car le régime modifie la relation et touche aux droits des proches.

Histoires différentes

Les dispositifs de curatelle québécois et de tutelle suisse possèdent des histoires différentes. Au Québec, l'institution de la curatelle publique a vu le jour pour administrer les biens des «aliénés non interdits» vivant dans les asiles en 1945. À Genève, le Service du Tuteur général genevois a été instauré en 1930 pour s'occuper des «enfants illégitimes», c'est-à-dire des enfants dont le père n'était pas connu ou absent. La loi sur la curatelle publique a été l'objet de multiples débats dans le courant du XX^e siècle et a été transformée en loi sur le Curateur public en 1990 afin de la rendre compatible avec la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. En Suisse, nulle modification majeure n'a eu lieu avant 2013 et les débats parlementaires sur le sujet sont inexistantes dans le courant du XX^e siècle.

Pourtant, malgré les différences entre les dispositifs suisse et québécois, les émotions rencontrées sur le terrain présentent des similitudes que j'ai trouvées frappantes¹. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de partir de ces émotions similaires et de les appréhender comme des révélateurs des relations de pouvoir (Hoffmann, 2007; Perriard et al., 2020). Les émotions rencontrées sur le terrain sont principalement des affects socialement construits comme négatifs, tels le doute, le malaise, la souffrance ou la colère

La bonne décision

«La tutelle privée, là, c'est extrêmement compliqué, et tu as la paperasse, déjà que ta relation avec ton frère n'est pas bonne, ça va aggraver les choses, tu as intérêt à dire non». Cette citation de Claire, qui a refusé d'agir en tant que tutrice pour son frère, montre que la mise en place d'un régime de tutelle privé transforme la relation d'autorité entre deux personnes. Par exemple, lorsqu'une majeure est désignée comme curateur ou tutrice de ses parents, la relation d'autorité jusqu'alors fondée sur l'âge va s'inverser. Lorsque ce sont les frères et sœurs qui ont le rôle de limiter le budget d'une personne de leur fratrie, la relation peut devenir compliquée, comme le confie Amélie, curatrice de son frère diagnostiqué Asperger : «J'ai parfois l'impression de rentrer dans son intimité et je me demande si j'ai le droit de le faire». Christine illustre également la complexité de cette position qui lui demande de changer de rôle selon les contextes : «Quand il vient chez moi, je ne suis pas sa curatrice, je suis sa sœur. Et quand je vais le représenter, je ne dis pas que je suis sa sœur, car ça change le regard que l'on porte sur moi.»

En revanche, lorsque les parents prennent le rôle de curateurs pour leur enfant arrivée à majorité, le ou la pupille a tendance à rester limitée dans ses droits, comme si le passage à l'âge adulte n'avait aucun effet. Amélie, qui est devenue mandataire pour son frère au moment du décès de son père, raconte : «Mon frère était resté dans une situation de dépendance et d'enfance... toujours il devait demander à son père s'il voulait de l'argent. Nous on a pris un autre parti... on a commencé à être plus



Crédit: Bernard Spragg. Certains droits réservés. ©

RETOURS

«Comment décider quand ce n'est pas pour soi-même? Quels sont les critères qui permettent de prendre une décision perçue comme juste?»

structuré en disant : «tu as besoin de quoi ?» le laisser... puisqu'il a le droit de décision, qu'il prenne des décisions».

Lorsqu'une personne est nommée curatrice, elle doit en effet prendre des décisions qui, selon Margot, curatrice publique, «vont à l'encontre de nos valeurs personnelles à nous, mais qui correspondent à ce qui est bien pour la personne». Comment décider quand ce n'est pas pour soi-même? Quels sont les critères qui permettent de prendre une décision perçue comme juste? Sybille, travailleuse sociale chargée de réaliser des évaluations psychosociales en vue de l'ouverture d'un régime de protection pour une personne adulte, confie qu'elle se sent apaisée lorsqu'elle a pu prendre le temps d'analyser la situation. Elle décrit un processus d'évaluation «réussi» en ces termes : «ça a été un beau cheminement, car j'ai vraiment pris le temps d'évaluer et de documenter en fait, ça a donné un rapport assez délicat, car on voit que la famille est impliquée, mais on voit qu'elle peut pas être impliquée à ce point-là». Toutefois, cette situation constitue une exception. En effet, dans la majorité des situations récoltées, le doute persiste et la personne curatrice n'a jamais la certitude d'avoir pris la «bonne décision».

Limites

Lorsqu'une institution publique est nommée à la place d'une personne proche, les limites de la relation entre le privé et le public se déplacent et l'institution se place entre la personne à protéger et ses proches. Le Curateur public du Québec ou le Service genevois de protection de l'adulte peuvent ainsi invoquer la confidentialité pour ne pas partager d'informations avec les membres de la famille.

Au cours de cette recherche, j'ai rencontré des personnes découragées de ne pas avoir accès à des informations concernant la santé d'une membre de leur famille, d'autres désespérées de ne pas pouvoir représenter leurs proches dans tous les domaines de leurs vies, d'autres encore dépassées par les décisions prises par autrui. Ces situations sont génératrices de souffrance et de colère, comme le confie Sandra, en larmes, à propos de son époux : «Je vais à l'hôpital, je vois qu'il ne va pas bien mais je ne peux pas savoir ce qu'il a, ni les traitements utilisés».

Les dossiers consultés, les entretiens et les observations ont montré que de nombreuses personnes rencontrées cherchent à faire entendre leur voix, parfois durant des années, et sollicitent des porte-paroles dans de multiples institutions pour modifier les décisions judiciaires en matière de régimes dits de protection.

Les régimes dits de protection produisent également une distinction entre des «bonnes» et des «mauvaises» proche-aidantes. Il revient ainsi aux institutions publiques et au personnel de travail social de produire une évaluation et de définir qui incarne la meilleure personne pour s'occuper de ses parents, de



Crédit: JBL

ses enfants ou de ses frères et sœurs. Ces décisions peuvent être vécues comme des injustices par les personnes concernées, qui perdent toute légitimité dans la relation. Cette situation est illustrée par l'expérience de Cécile, qui a critiqué la gestion effectuée pour son père par un avocat. Ce dernier a dès lors porté plainte contre elle, une plainte qui n'a pas abouti: «J'ai été inculpée. J'ai été inculpée pour lésions corporelles graves par un curateur qui facturait 350 francs [470 dollars] l'heure pour s'occuper des affaires financières de mon père». Catherine a attendu pour sa part sept ans avant d'être nommée curatrice aux biens et à la personne de son frère et déclare en parlant de l'autorité judiciaire : «Ils ne se rendent pas compte de la souffrance des gens».

Certaines colères à l'encontre des institutions pour des situations perçues comme injustes perdurent parfois des années après la mort de la personne sous régime public de protection et ont constitué des leviers d'action dans la défense collective des droits de ces personnes. Le sentiment d'injustice est d'ailleurs le point de départ de deux associations de défense des droits des personnes sous curatelle de part et d'autre de l'Atlantique².

En revanche, représenter une proche peut aussi être perçu comme une injonction au *care* et implique une charge de travail matériel et émotionnel complexe qui peut conduire à refuser ce rôle. Une autre raison incitant les proches à refuser de devenir curatrice ou tuteur privé est expliquée par le fait qu'en prenant un tel mandat, ces personnes deviennent responsables de la gestion des comptes, ce qui peut entraîner la peur de «faire faux», d'être dénoncée et poursuivie par l'institution pour maltraitance. Dans les mots de Laurent, curateur privé : «Les curateurs, ils ont tendance à vider le coffre». Les témoignages recueillis

révèlent que de nombreuses personnes en charge d'autrui se sentent contrôlées par l'État et dévalorisées dans leur travail, lequel n'est par ailleurs pas rémunéré ou seulement de manière symbolique.

Malaise et doute

Les émotions recueillies dans le cadre de cette recherche mettent en lumière la difficulté à prendre des décisions pour autrui et les relations de pouvoir qui en découlent, à différents niveaux.

Le premier niveau concerne les relations entre l'institution publique, c'est-à-dire l'État, et les mandataires privées ou les proches qui n'ont pas été désignées pour cette fonction. Les données recueillies montrent que ce rapport est défini principalement dans une perspective de *pouvoir sur* visant à contrôler leurs pratiques et/ou limiter la capacité d'agir des proches. L'intensité des émotions ressenties principalement à ce niveau révèle le caractère asymétrique de cette relation de pouvoir, et l'absence de formes de *pouvoir avec*.

Le deuxième niveau concerne la relation entre une personne perçue comme inapte, totalement ou partiellement, et ses mandataires. Dans leurs pratiques, les mandataires sont tiraillées entre deux formes de pouvoir, le *pouvoir sur* et le *pouvoir avec*, ce qui déclenche des ressentis de doute et de malaise. Dans le cas des mandataires privées, ces émotions sont principalement liées à la transformation de la relation découlant de ce nouveau statut et la recherche d'un équilibre entre la protection et l'autonomie. Cette posture est celle qui se rapproche le plus du concept d'autonomie relationnelle puisqu'elle s'appuie sur un réseau d'interdépendance connu et de proximité.

Pour les mandataires institutionnelles, ces émotions de doute et de malaise peuvent être réduites si elles et ils possèdent le temps et les moyens nécessaires à l'évaluation de l'aptitude et à l'accompagnement du ou de la majeure inapte dans une perspective d'interdépendance. Or, ces conditions sont rarement réunies, et les deux institutions publiques étudiées souffrent depuis des années de sous-effectifs qui leur font «s'occuper mal des gens» et «faire du mauvais travail», comme le confie Margot, une curatrice publique suisse. Les pratiques liées au *pouvoir sur* – par exemple, le fait de décider seule sans consulter les personnes concernées – seront privilégiées dans ce contexte puisqu'elles constituent un moyen rapide de résoudre une situation. L'autonomie relationnelle, dans ces conditions, ne peut être déployée et la relation de *care* se résume souvent à l'exécution de tâches administratives. La situation peut résulter en une diminution du réseau d'interdépendance, car les différentes dimensions de la relation de *care* (affective, administrative, sociale et légale) sont fragmentées.

Notes

1. Le terrain de l'enquête menée entre 2018 et 2020 est constitué d'observations, d'entretiens formels et informels ainsi que d'analyses de dossiers juridiques. Il se compose d'observations hebdomadaires d'une durée de six mois dans une association de défense des droits des personnes sous curatelle, de quatre entretiens avec des personnes chargées de l'évaluation psychosociale au Québec, de six entretiens avec des associations de défense de droits en Suisse et au Québec, de six entretiens avec des proches de personnes adultes sous régime dits de protection dans les deux régions du monde, ainsi que de quatre entretiens avec des curatrices publiques en Suisse. Ces données sont complétées par l'analyse de 38 dossiers juridiques traitant de l'ouverture de régimes dits de protection en Suisse et au Québec et d'entretiens avec des personnes expertes de la curatelle. Pour cet article, seuls les entretiens seront mobilisés.
2. L'association pour la défense des personnes et des biens sous curatelle publique et SOS Tutelles-Curatelles.

Références

- Allen, Amy, (1998), "Rethinking Power", *Hypatia*, 13(1), 21-40.
- Carlson, Licia. (2016). "Feminist Approaches to Cognitive Disability", *Philosophy Compass*, 11(10), 541-553.
- Christman, John (2004), "Relational Autonomy, Liberal Individualism, and the Social Constitution of Selves", *Philosophical Studies*, 117 (1/2), 143-164.
- Eyraud, Benoît (2012), «Les protections de la personne à demi-capable. Suivis ethnographiques d'une autonomie scindée», *Alter, European Journal of Disability Research*, 6, 223-230.
- Garrau, Marie et Alice Le Goff (2010), «Care», *justice et dépendance: Introduction aux théories du «care»*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Hoffmann, Elizabeth (2007), "Open-Ended Interviews, Power, and Emotional Labor", *Journal of contemporary ethnography*, 36(3), 318-346.
- Kittay, Eva Feder (2011), "The Ethics of Care, Dependence and Disability", *Ratio Juris*, 24(1), 49-58.
- Mackenzie, Catriona et Natalie Stoljar (Éds.) (2000), *Relational autonomy: Feminist perspectives on autonomy, agency, and the social self*, Oxford, Oxford University Press.
- Marcellini, Anne (2019), «Production, re-production et déconstruction du handicap et de la normalité dans la modernité tardive», dans Tabin, Jean-Pierre, Monika Piecek, Céline Perrin et Isabelle Probst, *Repenser la normalité. Perspectives critiques sur le handicap*, Lormont, Le Bord de l'eau.
- Naves, Marie-Cécile (2020), *La démocratie féministe: Réinventer le pouvoir*, Paris, Calmann Lévy.
- Perriard, Anne (2021), «Norme d'autonomie et relations d'interdépendance dans les dispositifs de curatelle québécois», *Traverse*, 2021(3).
- Perriard, Anne, Carole Christe, Cécile Greset et Micaela Lois. (2020), «Les affects comme outils méthodologiques dans la production d'un savoir collectif», *Recherches qualitatives*, 39(2), 237-259.
- Rocher, Guy (1986), «Droit, pouvoir et domination», *Sociologie et sociétés*, 18(1), 33-46.
- Weber, Max, Isabelle Kalinowski et Yves Sintomer (2013), *La domination*, Paris : La Découverte.



Approches globales et solidaires en sécurité alimentaire

Un séminaire du **Collectif en sécurité
alimentaire du
Réseau des villes et régions
laboratoires du CREMIS**

Le séminaire est **reporté à l'automne 2021** (date à déterminer) par solidarité avec les membres, collaborateur·rice·s et participant·e·s, syndiqué·e·s de l'APTS (Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux), qui seront en grève.

Restez à l'affût! www.cremis.ca